BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LVIJ
C
40
NAPOLI

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LVIJ
C
40
NAPOLI

LEGATORIA
Viola Salvatore
Via Giovanni Paladino, 19
NAPOLI

LVII-C-40

Digitized by Google

LA
CONDUITE
De Milord
Duc d'*ORMONDE*,
Pendant la
Campagne de l'Année, 1712.

A LONDRES:

Chez *Jean Morphew*, prés de *Stationers Hall*, 1715.

PREFACE.

LA Conduite de Mr. le Duc d'Ormonde, *pendant la Campagne de l'année* 1712, *a été ſi fort deguiſée par mille bruits malfondez, & par quelques Relations imprimées, qu'on a jugé à propos de la repreſenter au Public ſimplement & unîment dans le Diſcours ſuivant, qui n'eſt à peu de choſe prés qu'un Journal des Matieres de fait, tiré des Lettres & des Depêches qui ont été écrites à Mr. le Duc, ou reçuës par lui pendant ce têms-là, & exprimé preſque par tout dans les propres termes de ces lettres & de ces Depêches.*

L'Auteur de cette Relation ne croit pas avoir omis aucune circonſtance, ni même aucune expreſſion eſſentielle, qui peut contribuer à découvrir la verité toute entiere: Ainſi

le Lecteur qui a presentement toutes les pieces du procés devant lui, sera en état de juger, si la Conduite de Mr. le Duc *merite d'être blamée par aucun bon Sujet; ou par aucun veritable Anglois.*

L A

LA CONDUITE De Milord Duc d'ORMONDE, Pendant la Campagne de l'Année, 1712.

MILORD Duc *d'Ormonde*, ayant été *nommé pour commander les Troupes de ſa Majeſté en *Flandres*, reçeut les inſtructions ſuivantes.

* ou etabli.

ANNE, R. *Inſtructions pour nôtre trés-fidelle & trés-Amé Couſin & Conſeiller*, Jacques *Duc* d'Ormonde, *Capitaine General, & Commandant en chef de nos*

Troupes, agiſſantes conjointement avec celles de nos Alliez *dans les* Pays-bas.

VOUS aurez à vous rendre à la *Haye* avec toute la diligence poſſible, & vous ferez ſavoir au *Penſionaire*, que, vous ayant établi pour commander nôtre Armée dans les *Pays-bas*, nous vous avons donné ordre de le voir, avant d'aller vous mettre à la tête des Troupes. Vous lui declarerez la Reſolution dans laquelle nous ſommes de pouſſer la guerre avec toute la vigueur poſſible, juſqu'à ce que l'Ennemi convienne de telles conditions de Paix, qui ſoyent ſeures & honorables pour nous & pour nos Alliez.

Vous direz de plus à ce Miniſtre, que vous etes prêt à vivre dans une parfaite & bonne intelligence avec tous les Generaux des Alliez, & particulierement avec ceux des Etats, & que vous eſperez, que vous les trouverez de leur côté dans les mêmes diſpoſitions, à quoi ſes bons Offices (ſavoir du *Penſionare*) contribueront beaucoup.

Aprés ce preambule, vous prierez le *Penſionare* de vous inſtruire du Plan dont on eſt convenu pour les Operations de la Campagne.

D'abord

D'abord que vous ſerez arrivé ſur la Frontiere, vous aurez à vous aboucher avec le Prince *Eugene*, & tels autres Generaux, qui ſeront du Secret, & à concerter avec Eux les meſures propres pour entrer en Action.

Vous prendrez la premiere occaſion, & n'en negligerez aucune de paſſer en revue tous les Regimens qui ſont payez entierement ou en partie par Nous, & vous nous rendrez conte du nombre & de l'etat de chaque Regiment de Cavalerie, d'Infanterie & de Dragons.

Vous aurez auſſi à entretenir une exacte *Correſpondence* avec un de nos Principaux *Secretaires d'Etat*, & à lui *tranſmettre* de têms en têms un état fidelle de vos procedures, & de tous les Evenemens qui pourront arriver.

Fait a nôtre Cour de St. James *le 7 jour* Avril 1712. *Dans l'onzieme Année de nôtre Regne.*

A. R.

Ces Inſtructions étant les ſeules qui lui furent données alors pour la regle de ſa Conduite, Milord Duc partit de *Londres* le 9 d'*Avril*, dans l'entiere Reſolution de pouſſer la guerre avec toute la vigueur poſſible, & arriva le 23 d'*Avril*, S. N. à la *Haye*, ou il rendit viſite à

Monſieur le *Penſionaire*, & lui parla ſelon ſes Inſtructions. Quand Milord Duc ſouhaita de ſavoir, *de quel Plan on étoit convenu pour la Campagne*; *le* Penſionaire *répondit, qu'il n'y avoit aucun Projêt particulier formé, mais qu'on avoit laiſſé le ſoin de regler les meſures propres pour l'overture de la Campagne à leurs Generaux & à leurs Deputez, qui ſeroient plus en état de juger de ce qu'il conviendroit faire, quand ils ſeroient en Campagne*, & c'eſt tout ce qu'il put tirer de ce Miniſtre ſur cet Article.

Le 28 Milord Duc eut une Conference avec les Deputez de l'Etat pour s'informer des Reſolutions, qui avoient été priſes avec le Prince *Eugene*, qui, quelques jours avant l'arrivée du Duc, étoit parti de la *Haye*, pour ſe rendre à *Tournay*. Ils parûrent extremement contens des Declarations qu'il leur fit de la Part de la Reine, & ſemblerent ſouhaiter, qu'il ſe mît au pluſtôt à la tête de l'Armée, mais ils le renvoyerent, comme Monſieur le *Penſionaire* avoit dêja fait, à leurs Deputez du Camp, & à leurs Generaux, qui, dirent-ils, étoient chargez de la conduite de la Guerre, & qui auroient ordre de concerter toutes choſes avec lui, de la même maniere qu'il leur étoit dêja enjoint de le faire avec le Prince *Eugene*, pour le bien de la Cauſe commune. Le Preſident en ſemaine fit pluſieurs excuſes ſur ce qu'ils avoient donné le commandement de leur Armée à ce Prince, cependant, ajouta-t-il, *que pour ce qui regardoit le Commandement, Milord Duc & le Prince étoient preſentement ſur un pied d'egalité.*

Dans

Dans ce tèms-là Milord Duc reçeut une lettre de Monſieur *Cadogan*, qui avoit été omis ſur l'Etat des *Lieutenans-Generaux*, dans laquelle il le prioit inſtamment de vouloir bien employer ſon Credit, afin qu'il pût ſervir ſous lui pendant cette Campagne. Milord Duc, ſouhaitant beaucoup qu'un Officier ſi experimenté fût auprés de lui, & par ce moyen témoin de toutes ſes Actions, lui accorda volontiers ſa demande, & obtint bien-tôt la permiſſion de la Reine pour qu'il ſervît dans ce poſte.

Milord Duc, ayant deſſein d'entrer en Campagne auſſi tôt qu'il ſe pourroit, partit de la *Haye* le 30 d'*Avril*, & arriva à *Gand* le 3 de *May*, & aprés un ſéjour de deux ou trois jours, pendant lequel il aſsûra le Gouvernement de la *Citadelle* entre les mains des *Anglois*, il ſe rendit à *Tournay*, ou il trouva le Prince *Eugene* & les Deputez des Etats.

Toutes les Troupes *Angloiſes* avoient desja été quelques ſemaines en Campagne & étoient cantonées le long du grand chemin entre *Lille* & *Tournay*. La raiſon pourquoi on les avoit fait ſortir de ſi bonne heure de leurs Quartiers etoit, parce qu'on avoit eu en vuë de prendre poſte à *Oiſy* ſur la *Senſette*, ce qui nous auroit aſsûré le paſſage de l'*Eſcaut*, & auroit pû donner aux Alliez une occaſion d'aſſiéger *Cambray*: Monſieur *Cadogan* ne doutoit nullement du ſuccés: Mais les *Hollandois* faiſant pluſieurs difficultez & uſant de remiſe dans cette Affaire, le Maréchal de *Villars* les avoit prevenus, & avoit pris poſſeſſion d'*Oiſy* & de tous les paſſages ſur la *Senſette*.

A la

A la revuë qui fut faite des Troupes *Angloiſes* chacun avoua, que, quoi quelles fuſſent entrées en Campagne de meilleure heure cette année que dans aucune des precedentes, elles n'avoient jamais paru ni mieux habillées, ni plus complettes. Les Regimens *Hollandois* étoient trés-defectueux dans l'un & l'autre de ces Articles, & le plus grand nombre des *Imperialiſtes* n'étoit pas encore arrivé, & ils n'arriverent même que quelque tems aprés, tellement qu'aprés tous les bruits, répandus avec tant de ſoin en *Angleterre* & en *Hollande*, des preparations prematurées des Alliez, Milord Duc trouva que les Troupes *Angloiſes* étoient ſans contredit, à ſon arrivée, le plus en état d'entrer en Action.

Il ſollicita fortement & preſſa avec toute inſtance le Prince & les autres Generaux de quitter *Tournay* & d'ouvrir la Campagne; mais il les trouva tous, le Prince ſur tout, fort irreſolus; tantôt ſouhaitans d'entrer en action, & tantôt dans le deſſein d'attendre quelques jours le ſuccés des Negotiations qu'on avoit commencées. Dans cette vuë, ou peut-être pour mieux excuſer le retardement de leurs propres Troupes, Ils differerent pendant prés de quinze jours à ſe mettre en Campagne. Cependant le Prince *Eugene* & Monſieur *Vegelin* ſe rendirent chez le Duc le 17 & il fut arreté entr'eux, qu'on paſſeroit l'*Eſcaut* prés de *Bouchain*, pour aller camper à *Aveſne-le-Secq*; qu'on verroit ſi les Confederez pouvoient attaquer l'Ennemi ſans grand deſavantage, & en cas quil fût trop bien poſté, on

propoſa

propoſa d'inveſtir le *Queſnoy*, qui, étant une petite Place, ne pouvoit tenir tout au plus que trois ſemaines de tranchée ouverte. Pour cet effet on fit une diſtribution des Troupes, qui devoient ſervir dans les deux Armées, qui devoient être commandées par Monſieur le Prince & par Milord Duc; le Duc avoit ſoûs ſes Ordres les Troupes ſuivantes, composées de celles, qui étoient à la ſolde de la Reine, & de celles qui étoient payées conjointement par ſa Majeſté & par les Etats, & d'un Regiment de *Huſſars*.

	Batt.	Eſcad.
Anglois	22	19
Danois	9	21
Pruſſiens	10	36
Saxons	7	12
Hanoveriens	14	29
Holſtein	2	8
Wolfembuttle	2	—
Valons	—	4
Anſpach	2	4
Naſſau Dillenbourg	1	—
Ottinghen	1	—
Huſſars	—	5
En tout	70	138

Le Commandement étant ainſi reglé, on donna les ordres neceſſaires pour faire aſſembler les Troupes, pour paſſer l'*Eſcarpe*, & pour

pour former les deux Armées le 21 entre *Doüay* & *Marchiennes*, ou le Prince & le Duc devoient ſe mettre chacun à la tête de ſes Troupes, & concerter telles autres meſures, qu'il ſeroit à propos de prendre pour le ſervice de la Campagne.

Quelques jours auparavant Milord Duc avoit reçû deux Exprés de Monſieur *St. John* Secretaire d'Etat, qui, dans ſa Lettre du 16 d'*Avril*, lui diſoit, ' que, par de trés-bons ' avis d'Hollande, il voyoit que les Miniſtres ' Hollandois n'étoient pas ſans apprehenſion ' de la part de leur nouveau General ; qu'ils ' commençoient à conſiderer qu'il etoit Pa- ' piſte, & *Allemand*, du moins de liaiſon & ' d'interêt ; que l'Empereur ſon Maître, n'a- ' voit rien à perdre du côté des *Pays-bas* ; ' qu'une Bataille gagnée donneroit lieu d'in- ' ſiſter plus fortement ſur des Conditions ' que la Maiſon d'*Atriche* ne pouvoit pas ' s'attendre d'obtenir pour lors ; qu'une Ba- ' taille perdüe contribueroit à prolonger la ' guerre, & que dans l'un & l'autre cas, le ' ſang qui ſeroit répandu le ſeroit aux dé- ' pens de la Reine & des Etats ; qu'il etoit ' d'Opinion, que ces Reflections avoient donné ' lieu à des Ordres Secrets a leurs Generaux ' d'en agir avec plus de precaution, que le Prince ' n'approuveroit peut-être qu'on en prît ; & ' que Milord Duc pouvoit voir que cette dé- ' marche ne s'accordoit guéres avec le com- ' pliment que Monſieur *Lathmer* avoit fait ' à ce Prince de la part des Etats, lors qu'il lui ' avoit deferé le commandement ſans bornes.

Dans

Dans ſa lettre du 25 d'*Avril* Monſieur le Secretaire donne avis à Milord Duc, ' que la ' Reine ſouhaitoit de ſavoir preciſement, ſur ' quel pied les *Hollandois* avoient reglé le ' commandement ; que ſa Majeſté avoit du ' penchant à croire, que toutes les Troupes ' qui lui appartenoient, ſoit ſujets, ſoit étran- ' gers, devoient être ſoûs les Ordres du Duc ; ' qu'il pouvoit y avoir eu auparavant des ' raiſons pour ſuivre une methode differente, ' mais qu'il ſembloit y en avoir preſentement ' de trés fortes pour en agir de la ſorte, & ' qui peut-être le deviendroient de jour en jour ' d'avantage : qu'il n'étoit pas neceſſaire d'en- ' trer dans le detail des ſujets qu'on avoit, ' dans les conjonctures preſentes, d'être ja- ' loux de la conduite du Prince *Eugene* ; que ' le Duc les verroit & s'en convaincroit plus ' facilément, qu'on ne pourroit les lui redire ; ' mais que dans cette occaſion la Reine lui ' ordonnoit de l'avertir, qu'elle penſoit, qu'il ' devoit pendant quelque tèms être d'autant ' plus retenu à s'engager dans aucune Action, ' horſmis dans un cas d'un avantage trés- ' apparent & trés-conſiderable, qu'il ſeroit ' journellement fortifié par l'arrivée des *Impe-* ' *rialiſtes*, & qu'il étoit bien juſte, ſi quelque ' choſe de ſemblable devoit arriver, qu'ils y ' euſſent leur part : que le grand Article ' pour prevenir l'union des deux Monarchies ' n'étoit pas encore entiérement reglé ; les ' expediens propoſez étant de dure digeſtion ' aux *François* ; mais que ſi une fois cet ob- ' ſtacle étoit levé, il ne voyoit plus de

' diffi-

‘ difficulté qu'on ne peut aiſement ſur-
‘ monter.

Milord Duc répondit à ces Depêches à peu prés dans les mêmes termes qu'il avoit écrit le 9 *May*, quand il avoit rendu conte de ce que les *Hollandois* avoient fait par rapport au Commandement, ‘ qu'il étoit en-
‘ tiérement de l'opinion de Monſieur le Se-
‘ cretaire, qu'une Battaille gagnée ou perduë
‘ dans les circonſtances preſentes apporteroit
‘ de trés-grands changemens dans les Traitez
‘ qui étoient ſur pied ; mais que Monſieur le
‘ Secretaire pouvoit ſe ſouvenir, qu'il avoit
‘ ordre dans ſes Inſtructions d'agir conjointe-
‘ ment avec les Alliez, *en pourſuivant la*
‘ *guerre avec vigueur* ; que ſi une occaſion fa-
‘ vorable d'attaquer l'Ennemi ſe preſentoit, il
‘ ne pouvoit pas refuſer de l'embraſſer, ſi
‘ elle lui étoit propoſée par le Prince & par
‘ les Etats ; mais qu'il eſperoit de récevoir
‘ un Exprés de lui, avant que les Armées fuſ-
‘ ſent formées, ce qui ſe feroit le 21. Milord
‘ Duc ajoutoit dans une ſeconde lettre du 20
‘ de *May*, que ſi une bonne occaſion s'offroit
‘ d'attaquer l'Ennemi, & d'entrer en *France*
‘ par la voye de *Champagne*, il ne fai-
‘ ſoit point de doute que le Prince & les
‘ Etats ne la pouſſaſſent, horſmis qu'ils n'euſ-
‘ ſent des avis d'*Angletterre*, que la Paix
‘ étoit à peu prés concluë ; qu'il le ſou-
‘ haitoit de tout ſon coeur ; mais que, ſi elle
‘ étoit differée, il eſperoit, qu'il auroit le bon-
‘ heur de forcer les *François* de ſe conformer
‘ aux juſtes demandes de la Reine’.

Les

Les Armées ayant marché au jour marqué, Milord Duc prit ſon Quartier à *Marchiennes*, ou de concert avec le Prince & les Generaux Etrangers, il reſolut de s'approcher de l'Ennemi, & ainſi il fut convenu que les deux Armées marcheroint le 26, qu'elles paſſeroient l'*Eſcaut*, & camperoient, la droite de l'Armée du Prince *Eugene* à *Neufville*, & la gauche de celle du Duc d'*Ormonde* à *Solemes*, ou nous avions la Riviere *Selle* derriere nous. Et pour nous conſerver une communication avec les Places ſur l'*Eſcarpe*, on employa les Troupes, pendant quelques jours, à réparer les vieilles Lignes *Françoiſes* entre *Denain* & *Walers*, & à en tirer une autre parallele à celles-la depuis nos pons ſur l'*Eſcaut* juſqu' à *Beaurepair*, & on devoit laiſſer dans les unes & dans l'autre un Corps de Troupes ſuffiſant, pour aſſûrer nos Convois, tant contre les Garniſons Ennemies de *Valenciennes* & de *Condé*, que contre leur Armée.

Le Soir du 24 un Exprés de Monſieur *St. John* Secretaire d'Etat arriva avec une Lettre du 10 *May*, donnant avis à Milord Duc, ' que, d'autant que ſa Majeſté avoit lieu de ' croire, qu'elle conclurroit un accord ſur le ' grand Article pour prevenir l'union des ' deux Monarchies, auſſi-tôt qu'un Courrier ' envoyé de *Verſailles* à *Madrid* purroit être ' de retour, *c'étoient les Ordres poſitifs de* ' *Sa Majeſté, qu'il évitât de s'engager dans* ' *aucun Siége, ou de hazarder une Battaille,* ' *juſqu' à ce qu'il reçeût des ordres ulterieurs*

' *d'An-*

' *d'Angleterre*'. Monſieur le Secretaire de plus avertiſſoit Milord Duc, ' que la Reine ſou-
' haitoit qu'il cachât la reception de cet Or-
' dre, & que Sa Majeſté croyoit, qu'il ne pou-
' voit pas manquer de pretextes pour ſe con-
' duire de maniere qu'il répondit à ſes vuës
' (de Sa Majeſté:) ſans decouvrir ce qui, s'il
' étoit connu publiquement, ne pourroit avoir
' preſentement qu'un mauvais effet: Qu'elle
' ne pouvoit ſupporter patiemment la penſée
' de ſacrifier des hommes, quand il y avoit
' une ſi grande apparence de parvenir a ſes
' fins d'une autre maniere; & qu' Elle ne
' vouloit pas qu'on pût lui réprocher que,
' par les Evenemens de la Campagne, Elle
' avoit retardé une Negociation, qui auroit
' été à peu prés concluë dans quelques jours.
' Il ajoute, que cet Ordre à été communiqué
' en même téms à la Cour de *France*, telle-
' ment, que ſi le Maréchal de *Villars* en pre-
' noit ſecretement connoiſſance, Milord Duc
' devoit répondre conformement'.

Quoy que la marche eut été fixée auparavant au 26, Milord Duc ſe ſeroit ſervi de quelque pretexte pour la differer, s'il avoit été poſſible de trouver du fourage aſſes prés du Camp pour la ſubſiſtance des Troupes; mais cela étant entiéremenit impraticable, Il fut obligé de marcher comme on l'avoit concerté. A Solemes, les Troupes, qui compoſoient le Corps commandé par Monſieur le General *Fagel*, joignirent les Armées à qui Elles appartenoient, & prirent leur poſte dans les Lignes. En même tems un Corps de 30

Eſca-

Escadrons & de 13 Battaillons, sous les Ordres de Milord Albemarle, campoit à Denain, de l'autre coté de l'Escaut, d'ou ce General devoit fournir les Détachemens necessaires pour garder les Lignes qu'on avoit tirées depuis la jusqu' à l'Escarpe, & pour conduire les Provisions de *Marchiennes* au Camp.

Milord Duc, dans la ferme resolution ou Il étoit d'obeïr ponctuellement aux Ordres de la Reine, prenoit toutes les precautions pour prevenir le soupçon, qu'il eut reçu les Ordres dont on vient de faire mention, quoi qu'il sentit bien la grandeur de la difficulté qu'il y avoit à le faire dans la situation où les affaires étoient alors ; & ce qui rendit cette difficulté encore plus grande c'est que le Prince Eugene & les Deputez des Etats pressoient beaucoup qu'on en vint à un Siege, si on ne jugeoit à propos de livrer bataille à l'Ennemi. Tellement que dans les Circonstances ou se trouvoit Milord Duc, il lui étoit presque impossible de déguiser la veritable raison, pourquoi il refusoit toutes les Propositions qu'on pouvoit lui faire pour entreprendre quelque chose, & à peine lui restoit-il quelque excuse pour differer, puis que toutes les Troupes qu'on attendoit, & le gros Canon devoient joindre l'Armée dans deux ou trois jours.

Le soir avant que Milord Duc quittat *Marchiennes*, il reçût une Lettre de Monsieur de *Villars*, dans laquelle ce Marèchal lui disoit, qu'il avoit ordre de son Maitre du con-

‘ ſentement de la Reine de lui faire ſavoir,
‘ qu'ils n'étoient plus Ennemis, & qu'il avoit
‘ un ordre exprés du Roi de garder ſur cette
‘ affaire un ſecret inviolable.

Milord Duc, ſelon l'avis qui lui avoit été donné par Monſieur le Secretaire *St. John*, repondit, ‘ qu'il avoit reçû des Ordres de Sa
‘ Majeſté la deſſus, & qu'il ne manqueroit
‘ pas de s'y conformer exactement, mais qu'il
‘ dependroit beaucoup des meſures que le
‘ Marêchal prendroit, de pouvoir garder le
‘ Secret qui leur étoit enjoint : Le Duc lui
‘ faiſoit ſavoir de ſon coté que la marche
‘ qu'il ſeroit obligé de faire, ſeroit princi-
‘ palement pour la ſubſiſtance des Troupes,
‘ & que le Marêchal n'en devoit être aucune-
‘ ment en peine, du moins que le Duc re-
‘ pondroit de l'Armée qu'il avoit l'honneur
‘ de commander.

Le 27 Monſieur le Prince Eugene & les Deputez de l'Etat prierent Milord Duc de conſentir qu'on envoyât les Quartier-Maitres pour récognoitre le Camp des François ; ce que le Duc ne pouvoit refuſer de faire ſans leur donner quelque ſoupçon de ce qu'il avoit ordre de leur cacher, & il y conſentit d'autant plus volontiers, qu'il étoit aſſuré qu'il n'y auroit point d'action, l'Ennemi étant poſté de l'autre coté de l'*Eſcaut*. Ceux qu'on avoit envoyez dans cette occaſion trouverent, que, quoi qu'il n'y eut pas plus d'une lieue & demi entre la ſource de la *Somme*, & celle de l'*Eſcaut*, & le tout pays uni, cependant

pendant l'Ennemi n'avoit pas encore entrepris d'y faire le moindre retranchment.

Le jour aprés le rétour de ce Detachement, le Prince *Eugene* & les Deputez vinrent diner avec Milord Duc. Monſieur le Prince commença par le rapport qui lui avoit été fait (ne doutant point, ajouta a-t-il, que Milord Duc n'en eût reçû un Semblable de ſon coté:) par les Quartier-maitres Generaux, qui étoient allez avec le Detachement réconnoitre les Camp des François, & l'ouverture entre les Sources de la *Somme* & de l'*Eſcaut*: Ils s'accordoient tous à dire que le terrain étoit auſſi avantageux qu'on pouvoit le ſouhaiter pour aller à l'Ennemi; leur Situation étant telle, que nous pouvions facilement les attaquer en flanc & à dos. Monſieur de *Vegelin*, qui avoit eu la curioſité d'aller avec les Quartier-maitres, ſe declarera être de la même Opinion, & on propoſa de marcher inceſſamment à l'Ennemi & de l'attaquer. Il eſt aiſé de s'imaginer dans quel embarras Milord Duc ſe trouvoit, & combien il lui étoit difficile de trouver quelque raiſon plauſible pour differer une affaire, qui, par tous les avis des Quartier-maitres, & de pluſieurs autres Officiers Generaux, qui avoient accompagné le Détachement, ſembloit être ſi praticable. La meilleure excuſe qu'il peût leur donner fut, de leur repreſenter, que le voyage ſubit de Milord *Strafford* en *Angleterre* lui donnoit lieu de croire, qu'il y avoit ſur le tapis quelque choſe de trés-important, que trois ou quatre jours eclaireiroient, & qu'ainſi il les

 prioit

prioit de differer cette Enterprise ou aucune autre, jusqu' à ce qu'il reçeût des Lettres d'*Angleterre*, puis qu'un si court délai ne pouvoit avoir aucune suite facheuse. Sur quoi & le Prince & les Deputez dirent tout net à Milord Duc, ' que sa Réponce s'accordoit avec les ' Soupçons qu'ils avoient desja eus depuis quel- ' que tèms, particulierement depuis L'arrivée ' de l'Exprés du 24 qu'ils savoient bien lui ' avoir apporté des Lettres *d'Angleterre*: Et qu'ils étoient d'autant plus confirmez dans ces Soupçons, que Monsieur de *Villars*, ' qui dans ' toutes les occasions s'étoit montré si vigilant, ' n'avoit pas envoyé un seul homme pour ob- ' server leurs mouvemens, & n'avoit pris au- ' cune precaution pour assûrer son Camp, dans ' un endroit où il étoit si exposé, & dans un ' tèms ou il ne pouvoit pas ignorer, qu'un trés ' gros Detachement étoit sorti pour aller de ' ce côté-là'. Milord Duc ne pouvoit pas détourner la proposition qu'on venoit de lui faire d'aller tomber sur l'Armée de *France*, en offrant de faire un Siege; puis que le *Quesnoy*, qu'on pouvoit attaquer, n'étoit qu' à trois lieuës de l'Armée, & que tout l'attirail necessaire à un Siege étoit desja à Marchiennes, tellement que la consequence d'une telle Offre auroit éte d'investir incessamment cette Place, ce qui étoit aussi contraire aux derniers Ordres de la Reine, qu'une Bataille. Le Prince & les Deputez parûrent trés-mécontens de la réponce de Milord Duc, & dirent, ' qu'ils étoient obligez de de- ' pêcher des Exprés à leurs Maitres, pour leur ' rendre conte de ce qui s'étoit passé, & des ' delais du Duc.

Les

Les choſes continuërent dans cet état pendant quelques jours, quand, le 4 de *Juin*, deux des Deputez rendirent viſite à Milord Duc, & le ſoir lui envoyerent un long Memoire, contenant en Subſtance ce qu'ils Lui avoient dit de bouche : Dans cet écrit ils diſent au Duc, ‘ que ‘ par Ordre de leurs Mâitres, ils lui repreſen- ‘ tent, combien ils avoient été ſurpris en ap- ‘ prenant la declaration qu'il avoit faite de ne ‘ pouvoir rien entreprendre, juſq' à ce qu'il ‘ eût des nouvelles d'*Angleterre*, & le refus qu'il ‘ avoit fait de les aſſiſter dans un Siege ou dans ‘ une Bataille. Que la choſe leur paroiſſoit in- ‘ comprehenſible, & telle qu'elle ne ſe pouvoit ‘ pas juſtifier, que les Alliez perdiſſent une ſi ‘ belle occaſion de remporter quelque grand ‘ avantage ſur l'Ennemi, ce qu'ils avoient ‘ tout ſujet d'eſperer de la bonté & du nombre ‘ de leurs Troupes, & de la ſituation des Ar- ‘ mées ; & que ſi on negligeoit cette occaſion, ‘ on ne la retrouveroit peut être jamais : Qu'ils ‘ ne pouvoient nullement concevoir que ſes ‘ ordres fuſſent ſi precis, qu'ils lui liaſſent en- ‘ tierement les mains, quand une occaſion ſi ‘ favorable de nuire à l'Ennemi ſe preſentoit ; ‘ qu'ils croyoient que de tels Ordres ſe devoi- ‘ ent entendre dans le meilleur ſens, & n'em- ‘ portoient autre choſe qu'une deffenſe de rien ‘ entreprendre pendant quelque court eſpace ‘ de tems, pourvû qu'aucun inconvenient con- ‘ ſiderable n'e s'en enſuivît pour la Cauſe com- ‘ mune ; mais ne ſervoient nullement à les ju- ‘ ſtifier de demeurer les bras croiſez dans une ‘ ſituation, qui leur ôteroit toute eſperance

‘ de pouvoir rien entrependre à l'avenir ; puis
‘ que ſi l'Armée demeuroit encore quelque
‘ tèms dans l'inaction, tout le Fourrage ſeroit
‘ conſumé, & les Operations pour le reſte
‘ de la Campagne deviendroient non ſeulement
‘ difficiles, mais même impraticables ; Outre
‘ que les Ennemis auroient le tèms de ſe for-
‘ tifier & de ſe retrancher dans leur Camp au-
‘ tant qu'ils voudroient. Que les Etats leur
‘ avoient ordonné d'appuyer ces raiſonnemens
‘ par d'autres & ſur tout par celui-ci ; que l'Ar-
‘ mée que le Duc commandoit étoit compoſée
‘ non ſeulement des Troupes Nationales de Sa
‘ Majeſté, mais auſſi & principalement de cel-
‘ les qui étoient payées conjointement par Sa
‘ Majeſté & par les Etats ; qu' à la verité le
‘ commandement en appartenoit à Milord
‘ Duc, comme étant General en Chef, mais
‘ que comme ces Troupes étoient engagées par
‘ les deux Puiſſances enſemble, à faire la guerre
‘ & à agir contre l'Ennemi, Elles ne pouvoi-
‘ ent être exemptées de ce ſervice par le
‘ Duc ſeul, ſans la cognoiſſance & ſans le con-
‘ ſentement des Etats, du moins pas ſans con-
‘ trevenir aux conventions & aux fins par les
‘ quelles & pour les quelles elles avoient été
‘ engagées : Que non Seulement le Traité de
‘ la *Grande Alliance*, mais encore d'autres Trai-
‘ tez conclus entre Sa Majeſté & les Etats,
‘ obligeoient la Reine à pouſſer la guerre avec
‘ vigueur ; que de plus la declaration que Mi-
‘ lord Duc avoit faite, qu'il ne pouvoit pas
‘ agir juſqu' à nouvel Ordre, dans un tèms qu'a-
‘ vec l'approbation du Duc lui même, on s'étoit

‘ avancé

‘ avancé juſqu'à la vuë de l'Ennemi, & qu'on
‘ avoit tout ſujet d'attendre un heureux ſuccés,
‘ ſi on entreprenoit quelque choſe, ne pouvoit
‘ guères à leur avis ſe concilier avec ces Trai-
‘ tez, ni avec ces aſſûrances reïterées, que Sa
‘ Majeſté leur avoit donné par Lettres, par
‘ Milord *Strafford*, & nouvellement par Milord
‘ Duc lui même à la *Haye*. Qu'ainſi Ils prioient
‘ le Duc, s'il avoit aucun égard à ces Conven-
‘ tions & à ces aſſûrances, qui devroient tou-
‘ jours être ſacrées, de pouſſer la guerre contre
‘ l'Ennemi avec vigueur & offenſivement,
‘ mais que, ſi Milord Duc perſiſtoit à ne
vouloir pas agir offenſivement, ils ſouhai-
‘ toient de ſavoir, s'il conſentiroit que les
‘ Troupes à ſes Ordres fuſſent employées à
‘ couvrir le Siege qu'ils alloient entreprendre,
‘ & s'il vouloit bien promettre d'attaquer les
‘ Ennemis, s'ils venoient les y interrompre.
‘ Que s'il refuſoit, ils proteſtoient de la maniere
‘ la plus ſolemnelle, & dans les termes les plus
‘ forts contre les Dommages irreparables qu'une
‘ telle conduite cauſeroit à la Confederation;
‘ Que pour ſe conduire plus ſûrement, ils de-
‘ mandoient de ſavoir preciſement, quels étoi-
‘ ent ſes Ordres, juſqu'où ils s'etendoient, &
‘ quel fonds à l'avenir les Etats pouvoient faire
‘ ſur les Troupes de Sa Majeſté, & enfin qu'ils
‘ demandoient de leur part que Milord Duc eût
‘ à ne point empêcher les Troupes payées con-
‘ jointement par les deux Puiſſances d'agir ſe-
‘ lon les regles de la Guerre, & conformement
‘ à leurs Traitez & Engagements ſolemnels. La
‘ Concluſion du Memoire étoit, que les Etats

‘ avoient ordonné que cette Repreſentation fût
‘ faite au Duc par écrit, afin que toute la terre
‘ & la Poſterité avenir viſſent, que bien loin
‘ d'être coupables du grand Prejudice que la
‘ Cauſe commune recevoit de l'inaction pre-
‘ ſente, ils avoient fait tout leur poſſible pour
‘ la prevenir, & que d'autres devoient répondre
‘ de toutes les fatales conſequences, qui s'enſui-
‘ vroient.

A tout ce que les Deputez avoient dit auparavant au Duc conformement à ce Memoire, il n'avoit pû leur répondre autre choſe, ſi non qu'avant d'entrer en action, il ſeroit bien aiſe de recevoir des Lettres d'*Angleterre*, & qu'il en attendoit inceſſamment, & dans la contrainte où il étoit par ſes dernieres Inſtructions, c'étoit toute la ſatisfaction qu'il lui étoit permis de donner à leurs Demandes.

Milord Duc depêcha ſur le champ un exprés en *Angleterre*, pour rendre conte de ce qui s'étoit paſſé, eſperant, qu'avant qu'ils en vinſſent à quelque extremité, il auroit le tems de recevoir ſes derniers Ordres ; & il deſiroit inſtamment, comme une affaire de la plus grande importance par rapport au Publick & par rapport à Lui même, d'être inſtruit, auſſi tôt qu'il ſe pourroit, du bon-plaiſir de Sa Majeſté.

Cependant le Prince & les Deputez demandoient inceſſamment au Duc une réponce poſitive, repreſentant en même tems la bonté & la ſuperiorité des Troupes Confederées, ce qu'on ne pouvoit conteſter ; & concluant, qu'il faloit que le Duc eût des Ordres poſitifs de ne rien faire, quoi qu'il ne voulût pas l'avoüer, puis qu'ils

qu'ils ſavoient bien, qu'il ne pouvoit pas répondre de demeurer ainſi dans l'inaction, s'il ne le faiſoit pas par Ordre. En diſcutant cette affaire. Milord Duc crut qu'un des Deputez cenſuroit avec trop de liberté les Démarches de l'*Angleterre*; ainſi on le pria de ceſſer de tenir un pareil Language, qui ne convenoit nullement à la bonne Intelligence, qu'il étoit neceſſaire d'entretenir entre la Reine & les Etats.

Pendant que le Duc étoit dans les inquietudes, il arriva le 7 de *Juin* une Lettre de Monſieur *St. John*, Secretaire d'Etat, datée du 17 du *May*, ' dans laquelle il exprimoit l'im-
' patience ou étoit Sa Majeſté d'apprendre,
' que les Ordres du 10 du *May* lui (au Duc)
' etoient parvenus sûrement & à tems, & le
' fonds que la Reine faiſoit ſur l'obeïſſance
' exacte du Duc à ſes Ordres dans une Con-
' jonćture ſi importante & ſi delicate. Milord Duc dans la réponce qu'il fit le jour ſuivant à cette Lettre repreſentoit, ' que les affaires étoi-
' ent preſentement dans un état trés-facheux;
' que les eſprits s'aigriſſoient tous les jours,
' & qu'il ne pouvoit pas s'empêcher de voir
' chaque jour de nouvelles marques du Mécon-
' tentement des Alliez à l'occaſion des me-
' ſures qu'il étoit obligé d'obſerver; que plu-
' ſieurs d'eux ne faiſoient pas ſcrupule de dire
' que nous les trahiſſions, & qu'il y avoit
' plus d'apparence que ces chaleurs augmen-
' teroient qu'il n'y en avoit qu'elles diminue-
' roient, & qu' à conſiderer les Circonſtances
' où nous nous trouvions, il étoit difficile de
' dire quelles en ſeroient les Conſequences;

' que

‘ que quelque avantageuſe que fût la Paix, dont
‘ il attendoit chaque jour d'apprendre la con-
‘ cluſion, il craignoit, que, ſi les Alliez ſe met-
‘ toient en tête de ne la pas approuver, il
‘ ne pourroit s'aſsûrer ſur aucunes Troupes
‘ que ſur celles qui étoient compoſées des Su-
‘ jets de Sa Majeſté. Et ce qui le confirmoit
‘ dans cette Opinion étoit qu'il ſavoit de bonne
‘ part, que, ſi l'Electeur *d'Hanovre* n'approu-
‘ voit pas la Paix, ſes Troupes auroient ordre
‘ de ſervir avec les *Hollandois*, &. que ce Prince
‘ les augmenteroit de toutes celles dont il
‘ pourroit ſe paſſer ailleurs, & qu'outre cela
‘ il n'étoit pas ſans Soupçon, qu'on travail-
‘ loit de même à gagner les *Danois*. Cette
Lettre finiſſoit par ces Paroles; ‘ vous pou-
‘ vez vous imaginer par celle-ci & par ma
‘ derniére, combien la Situation ou je me
‘ trouve eſt deſagreable & facheuſe, & s'il
‘ n'y à pas apparence d'Action, je ne vois pas
‘ à quoi je ſuis bon ici, & ſi cela s'accorde avec
‘ le Service de Sa Majeſté, je ſerois bien aiſe
‘ d'avoir permiſſion de retourner en *Angle-*
‘ *terre:* Mais en ceci comme en toute autre
‘ choſe je me ſoumettrai de bon cœur à la vo-
‘ lonté de Sa Majeſté. J'attens de vos nou-
‘ velles avec impatience, pour ſavoir à quoi je
‘ m'en dois tenir.

L'Armée du Prince *Eugene* avoit été occu-
pée pendant quelques jours à jetter des pons
ſur la *Selle*, & quoi que le Fourrage en fût
le pretexte, Milord Duc jugea bien qu'ils
avoient deſſein d'attaquer le *Queſnoy*; Auquel
cas il crut que ce qu'il pourroit faire de mieux

ſeroit

ſeroit de paſſer la *Selle*, & de prendre le Camp qu'il avoit reſolu d'occuper auſſitôt que le Fourrage de ce côté de la Riviere ſeroit conſumé, car de cette maniere il ſeroit poſté entre les Aſſiégeans & l'Armée de *France*; & ne conſentant pas au Siege il n'outrepaſſeroit pas ſes Ordres, ce que Monſieur *Villars* fairoit à ſon avis, s'il entreprenoit quelque choſe contre lui.

Monſieur le Prince & les Deputez ayant reſolu d'aſſiéger le *Queſnoy*, les deux Armées paſſerent la *Selle* le 7 & camperent, la droite de l'Armée du Prince *Eugene* à *Haſpre*, & la gauche à St. *Pithon*, la droite de celle du Duc *d'Ormonde* à St. *Pithon*, & la gauche à *Chateau Cambreſis*. Le jour ſuivant le *Queſnoy* fut inveſti par un Detachement des deux Armées de 30 Bataillons & d'autant d'Eſcadrons, commandé par Monſieur le General *Fagel*. Quoi que Milord Duc ne prit aucune part à la Conduite du Siege, il ne pût pourtant refuſer d'y contribuer 7 Bataillons & 9 Eſcadrons du Nombre de Troupes, qui étoient payées conjointement par *l'Angleterre* & par les Etats, mais il évita d'en envoyer de celles qui étoient payées entierement par Sa Majeſté.

Une Lettre de Monſieur de *Villars* arriva le 10 dans laquelle le Maréchal dit à Milord Duc, ‘ qu'il apprend par divers avis que le *Queſnoy* ‘ eſt actuellement inveſti, & qu'une partie de ‘ l'Armée du Duc eſt employée à cette Inve- ‘ ſtiture; que ſon Maitre lui ordonne de ſa- ‘ voir de lui, ſi l'Armée qu'il commande à ‘ quelque part à cette Entrepriſe, ou par agir

‘ ou

‘ ou par favouriſer, car il ne peut pas croire
‘ que le Prince *Eugene* en osât tenter aucune
‘ avec les ſeules Forces qui ſont à ſes Or-
‘ dres ; C'eſt pour quoi il prie le Duc d'avoir
‘ la bonté de lui expliquer l'affaire, afin qu'il
‘ ſache à quoi s'en tenir, & qu'il puiſſe pren-
‘ dre ſes meſures, ſoit que Monſieur le Prince
‘ *Eugene* perſiſte dans ſon Entrepriſe, ou qu'il
‘ prenne d'autres partis. Il ajoute, qu'un Cou-
‘ rier étoit parti le matin precedent de *Paris*,
‘ portant à la Reine la Réponce *d'Eſpagne*,
‘ dont on contoit qu'Elle ſeroit ſatisfaite. Le
Duc répondit, ‘ que, comme le Marèchal ob-
‘ ſervoit lui-même de quelle Conſequence il
‘ étoit de garder le ſecret ſur cette affaire, il le
‘ laiſſoit juger lui-même, s'il y avoit de meil-
‘ leur moyen de le faire que par la Conduite,
‘ qu'il avoit tenuë ; qu'il étoit vrai, que pour
‘ le Siege du *Queſnoy*, qu'il n'étoit pas en ſon
‘ pouvoir d'empêcher, il avoit été obligé de
‘ donner quelques Troupes de celles qui étoi-
‘ ent à la ſolde de l'Etat, mais pas un ſeul
‘ homme de celles qui étoient à la ſeule ſolde de
‘ la Reine ; qu'il lui ſembloit que la Tranchée
‘ n'étant pas encore ouverte, ce Siege n'auroit
‘ aucune ſuite qui pût rompre les meſures con-
‘ certées entre leurs Souverains, avant qu'ils
‘ puſſent recevoir leurs dernieres Inſtructions.
Il finiſſoit par dire, ‘ que le Duc de *Wirtemberg*
‘ l'avoit fort ſurpris en lui racontant que le
‘ Marèchal auroit dit à un des Trompettes de
‘ ce Duc, que les *Anglois* ne feroient plus de
‘ mal aux *François*, ni les *François* aux *Anglois* ;
‘ que le Marèchal avoit ces Ordres, & qu'il ne

‘ doutoit

‘ doutoit point que Milord Duc n'en eût de
‘ ſemblables.

Monſieur le Maréchal, dans ſa Lettre du jour ſuivant ; aſsûre, ‘ qu'il n'a vû ni entendu aucun ‘ Trompette de Monſieur le Duc de *Wirtemberg*, que c'étoit une pure Invention de ceux ‘ qui vouloient établir ce que les *Gazettes de* ‘ *Hollande* avoient desja publié, que Milord ‘ Duc avoit montré au Prince *Eugene* ſes Ordres pour ne rien entreprendre. Il demande ‘ d'être informé, ſi l'Armée que le Duc commande s'oppoſera aux Entrepriſes que celle ‘ du Roi tentera certainement ſur celle du ‘ Prince *Eugene*, ſi elle continue le Siege du ‘ *Queſnoy* ; Il ajoute, que le Roi, voyant l'Armée du Prince *Eugene* entreprendre un Siege, ‘ & ſachant que celle qui eſt aux Ordres du ‘ Duc ne doit agir ni directement ni indirectement contre celle qu'il commande, lui ſauroit ‘ trés-mauvais gré de demurer dans l'inaction.

Dans ces entrefaites un Exprés arriva de la part de Monſieur *St. John* Secretaire d'Etat avec deux Lettres ; la premiere du 27 de *May* donnoit avis au Duc, ‘ que les allarmes affectées & ‘ tous les Bruits ſemez ſi adroitement en *Angleterre* & en *Hollande*, ſur ce qui s'étoit nouvellement paſsé entre le Duc, le Prince *Eugene* & les *Hollandois* ne donnoient aucune ‘ inquietude à la Reine ; & que, comme les ‘ Ordres de Sa Majeſté étoient fondez ſur les ‘ Conſiderations les plus juſtes & les plus prudentes, Milord Duc y avoit obeï avec la fermeté qui lui convenoit ; que la Reine approuvoit la propoſition du Duc de prendre

‘ le

‘ le Camp dont il faiſoit mention pour cou-
‘ vrir le Siege du *Queſnoy*, ſi le Prince & les
‘ Etats perſiſtoient à vouloir attaquer cette
‘ Place ; que c'étoit la volonté de Sa Majeſté
‘ que Milord Duc trouvât quelque pretexte
‘ plauſible d'envoyer un Trompette à Monſieur
‘ de *Villars*, pour lui donner avis du veritable
‘ état des choſes, & l'aſſûrer, que les affaires
‘ ne demeureroient pas long-tèms dans cette
‘ Poſture incertaine, puis que dans quatre ou
‘ cinq jours le Duc pouvoit s'attendre à rece-
‘ cevoir avis d'*Angleterre*, que la Paix étoit aſ-
‘ ſurée, ou des Ordres pour entrer inceſſam-
‘ ment en action. Le Duc avoit ordre de con-
‘ clurre par dire, que, puis que le doute devoit
‘ être ſi tôt levé, il eſperoit que Monſieur le
‘ Marèchal ne le mettroit pas dans la neceſſité
‘ d'en venir à une action, ſoit pour ſe deffendre
‘ lui-même, & pour deffendre le Prince *Eu-*
‘ *gene*, ce qu'il ſeroit indiſpenſablement obligé
‘ de faire, ſi le Prince étoit attaqué.

La ſeconde Lettre de Monſieur le Secretaire du 28 fait le recit de la Queſtion qui avoit été agitée ce jour-là & rejettée dans les deux Chambres du Parlement, ‘ *Que la Reine volût envoyer*
‘ *au Duc d'*Ormonde *ſes Ordres pour combattre* ; & de l'Addreſſe qu'on avoit reſolu de preſenter, dans la Chambre des Communes, ſans diviſion, & dans celle des Seigneurs, par une Majorité de 28. Monſieur le Secretaire ajoute, ‘ que la
‘ vigueur & le Zele, qui avoient paru dans les
‘ deux Chambres à cette occaſion étoient plus
‘ remarquables, & d'un meilleur augure, que la
‘ grande Majorité même qui leur avoit donnée le

‘ deſ-

‘ deſſus. Il y avoit dans le paquet de Milord Duc une Lettre de même date de Monſieur le Secretaire à Monſieur le Marquis de *Torcy*, portant en ſubſtance, ‘ que les Rémonſtrances, que ‘ les Etats avoient fait à la Reine ſur le refus ‘ du Duc *d'Ormonde* de s'engager avec eux ou ‘ dans un Siége, ou dans une Battaille, n'avoient ‘ produit d'autre effet ſur Sa Majeſté, que de ‘ faire renouveller les mêmes ordres à Milord ‘ Duc ; mais qu'en cas que Monſieur le Prince ‘ & les Etats perſiſtaſſent (ce qui n'étoit pas ‘ fort apparent) à vouloir aſſieger quelque Place, ‘ quoi que l'Armeé de la Reine n'y concourût ‘ pas ; le Duc *d'Ormonde* avoit ordre de prier ‘ Monſieur de *Villars* de n'entreprendre rien ‘ contre eux, ni de ne les engager pas à en venir à une Action ; que dans peu de jours la ‘ Reine s'attendoit de recevoir de Sa Majeſté ‘ tres-chretienne la Réponce du Roi *Philippe*, ſur ‘ quoi, ou elle ſeroit contente, ou Elle donneroit des Ordres à ſon General d'agir avec toute ‘ vigueur : qu'un delai ſi peu conſiderable ne ‘ pouvoit apporter aucun prejudice à leurs interêts ; & qu'ainſi la Reine ne faiſoit aucun ‘ doute, que Monſieur le Maréchal ne ſe crût ‘ obligé de prevenir aucune action generale, en ‘ n'inquietant point les Alliez, comme le Duc ‘ *d'Ormonde* avoit desja prevenu la même choſe, ‘ en refuſant d'agir contre l'Armée de *France*.

En cas que l'Armée du Prince *Eugene* & les *Hollandois* fuſſent ſi deraiſonnables que de ſe preſſer d'entreprendre un Siége ſans la concurrence de Milord Duc, & s'ils refuſoient d'attendre quelques jours, juſqu'à ce qu'il eût reçû ſes derniers

niers Ordres, on enjoignoit à Milord Duc d'envoyer cette Lettre, & de l'accompagner d'une de ſa part à Monſieur de *Villars*, de la maniere qui à été dite, ce que le Duc fit en conformité le 12. A quoi Monſieur le Marèchal répondit des le lendemain, ‘ que quoi qu'il fut trés-
‘ mortifiant de voir ſon Ennemi commencer un
‘ Siege ſans le troubler, il n'entreprendroit pour-
‘ tant rien contre l'Armée du Prince *Eugene*.

Le 13 Meſſieurs *Welderen* & *Hop*, qui etoient arrivez le jour avant de la *Haye*, avec quelque Commiſſion ſecrete pour l'Armée, & avoient eu une Conference de trois heures avec le Prince & les autres Deputez, vinrent chez Milord Duc de la part des Etats, leurs Maîtres. Monſieur *Welderen* commença le diſcours par les aſſûrances qu'il donna au Duc, au nom des Etats, de la veneration & du profond reſpect qu'ils conſerveroient toujours pour Sa Majeſté, & dont ils donneroient des marques avec empreſſement dans toutes les occaſions ; quoi qu'ils euſſent raiſon de craindre, qu'on leur avoit rendu de mauvais Offices, en les repreſentant, comme ayant de trop fortes liaiſons avec le Parti Whig en *Angleterre*. Ils prierent le Duc d'aſſûrer la Reine du contraire, & lui donderent à entendre que Meſſieurs les Etats avoient deſſein d'envoyer, dans cette même vuë, une Deputation extraordinaire à Sa Majeſté. Le diſcours s'étant dans la ſuite tourné ſur le Siége du *Queſnoy*, les Deputez demanderent au Duc, s'il vouloit bien encore fournir quelques Troupes Auxiliaires pour cette Entrepriſe? A quoi il répondit, qu'ils avoient eu ce qu'ils avoient demandé d'abord,

&

& qu'il ne pouvoit leur en donner d'avantage. Ils lui demanderent enſuite, ſi en cas qu'ils fuſſent attaquez pendant le Siége, Il voudroit bien les couvrir? Il leur répondit qu'il le faiſoit, juſqu' à nouvel ordre. Alors ils voulurent s'informer plus particulierement, s'ils pouvoient conter ſur ſon aſſiſtance, en cas que les *François* fiſſent un detour & vînſſent ſur eux par *Landrecy* & *Bavay*; Il les aſſûra, qu'ils pouvoient faire fonds ſur lui, juſqu' à ce qu'il eût des Ordres contraires, & que ſi cela arrivoit, ils pouvoient s'aſſûrer qu'ils en ſeroient avertis. Le Deputé, qui, peu de têms auparavant, avoit parlé un peu trop librement des démarches de l'*Angleterre*, fit toutes les excuſes qu'on pouvoit ſouhaiter, & les manieres d'agir des Deputez de l'Etat furent dans cette occaſion bien differentes de celles de la derniere entrevuë qu'ils avoient euë avec Milord Duc.

Auſſi-tôt que Milord Duc eût reçû la Relation de ce qui s'étoit paſſé dans le *Parlement*, il la fit traduire & l'envoya à Monſieur *Bulow*, qui vint chez le Duc des le lendemain matin, & dans ſes diſcours ne parut pas trop content des *Hollandois*, & s'efforça de perſuader au Duc, que l'Electeur d'*Hanovre*, ſon Maître, ne prendroit jamais aucunes meſures, que de concert avec la Reine: Et certes dans ce têms-là les Troupes Etrangeres tenoient toutes un language bien different de celui qu'elles avoient tenu auparavant.

Dans conjonctures on reçût avis de bonne part de *Hollande*, que les *Hollandois* avoient engagé Monſieur *P——m*, à propoſer de leur part

à Monſieur le Marquis de *Torcy*, de negocier ſéparement avec la *France* à l'excluſion des *Anglois*, & de lui repreſenter les avantages particuliers, que la *France* pouvoit ſe promettre d'un tel Traité, mais que cette Propoſition n'avoit été aucunement goutée à *Verſailles*. Milord Duc reçût à peu prés dans ce tems-là une Lettre de Milord Garde du Sçeau Privé, Evêque de *Briſtol*, du 17 *Juin*, dans la quelle ce Siegneur, entr'autres choſes, lui don avis, ' que juſqu' à ce jour-
' là on n'avoit jamais pû gagner ſur l'eſprit
' des Miniſtres des Etats, quoi que ſouvent
' ſollicitez & preſſez à cela, de traiter de la
' Paix ſur quelque Plan que ce ſoit; qu'ainſi
' recognoiſſant ſi mal les complaiſances & les
' condeſcenſions de la Reine pour eux, & refu-
' ſant de prendre des meſures avec Elle, Ill
' avoit ordre de Sa Majeſté de prendre la pre-
' miere occaſion ſolemnelle de leur declarer, que
' toutes les offres que Sa Majeſté leur avoit fait
' étoient fondées ſur cette condition expreſſe,
' qu'ils entreroient inceſſamment dans les me-
' ſures de la Reine, & qu'ainſi Elle ſe regardoit
' comme entierement dégagée d'aucune obliga-
' tion envers Eux par leur conduite preſente.

Un Exprés de la part de Monſieur *St. John* arriva le 21, qui rendit au Duc une Lettre de ce Secretaire d'Etat datée du 7 de *Juin*, dans laquelle il accuſe la reception de toutes celles de Milord Duc, &, ' l'aſſûre que la Reine eſt trés
' ſatisfaite d'apprendre l'exactitude avec la-
' quelle Milord Duc à executé ſes Ordres. On lui envoya en même tems les copies de deux Lettres, & d'un Memoire, qui devoient être

envoyez

envoyez le même jour *d'Angleterre* à Monſieur le Marquis de *Torcy*, contenant des Propoſitions d'une Ceſſation d'Armes de deux mois entre les Armées des *Pays-bas*. La Reine y inſiſtoit ſur l'Execution des Articles touchant la renonciation du Roi *Philippe* à la Couronne de *France*, & touchant la reddition de *Dunquerque*, entre ſes mains, comme des conditions, ſans leſquelles Elle ne pouvoit conſentir à cette Ceſſation. Monſieur le Secretaire faiſoit ſavoir à Milord Duc, ‘ que la Reine avoit entiérement reſolu de ne ‘ pas reſter plus long-tems ſur le pied ou elle ‘ étoit ; Toute l'Affaire ſe reduiſſant à ceci ; ‘ ſi on acceptoit ces conditions, & ſi on les lui ‘ envoyoit ſignées par Monſieur le Marquis de ‘ *Torcy*, & ſi on nous mettoit en poſſeſſion de ‘ *Dunquerque*, qu'alors il auroit à declarer ouvertement, qu'il ne pouvoit plus agir contre ‘ les *François* : mais que ſi on ne les acceptoit ‘ pas, il étoit en pleine liberté d'agir, & de ‘ prendre toutes les meſures raiſonnables qu'il ‘ pourroit pour nuire à l'Ennemi. Qu'il eſperoit, que Milord *Strafford*, qui étoit ſur ſon ‘ départ pour la *Hollande*, trouveroit les *Hollandois* plus traitables qu'ils n'avoient été juſques là ; auquel cas la Reine feroit tout ſon poſſible pour regler les conditions de la Ceſſation, & de la Paix même, de la maniere la ‘ plus avantageuſe pour eux. Que c'étoit avec ‘ le plus grand regret du monde, que Sa Majeſté ſe trouvoit contrainte à en venir à de ‘ telles extremitez avec ſes Alliez : mais quel ‘ remede lui reſtoit il, quand il falloit neceſſairement qu'elle prît ce parti, ou qu'elle ſouffrît qu'on la traitât plus mal, qu'on ne trai-

‘ teroit le plus petit Prince, & qu'on lui *arra-*
‘ *chât* les Negotiations des mains, uniquement
‘ parce que la Paix promettoit quelque utilité
‘ à ſes Sujets. Qu'il y avoit apparence, que
‘ Monſieur de *Villars* recevroit les Ordres *(pour*
‘ *livrer* Dunquerque) qu'on envoyeroit de *Ver-*
‘ *ſailles*; Et qu'ainſi Milord Duc ne devoit pas
‘ perdre de tèms à faire ſavoir à Monſieur le
‘ Marèchal, que, ſelón la Reſolution du Roi
‘ ſur ces Articles, ils devoient ſe regarder com-
‘ me reciproquement diſpenſés de tout Ordre
‘ de reſtriction, & en pleine liberté d'agir l'un
‘ contre l'autre; ou bien qu'ils devoient decla-
‘ rer une Ceſſation d'Armes, pendant qu'on
‘ employeroit auprés du reſte des Alliez les
‘ moyens les plus propres pour les porter à faire
‘ la même choſe. Que ce pendant la Decla-
‘ ration de la Reine ſeroit poſitive. Que Mi-
‘ lord Duc ſans doute étoit informé des ef-
‘ forts que Meſſieurs les Etats faiſoient pour
‘ débaucher de ſon ſervice les Troupes qui
‘ étoient à la ſolde de Sa Majeſté, & pour
‘ emprunter de l'argent pour continuer leur
‘ entretenement: Qu'ainſi ſa Majeſté nefaiſoit
‘ nul doute, que le Duc ne fût ſur ſes gardes,
‘ & qu'il ne prît les plus ſures precautions pour
‘ affermir ces Troupes dans les interèts de Sa
‘ Majeſté, & pour prevenir toute ſurpriſe: qu'on
‘ prendroit ſoin d'avertir chaque Miniſtre, com-
‘ bien Sa Majeſté reſſentiroit des demarches ſem-
‘ blables, & que Milord Duc feroit bien de te-
‘ nir le même language aux Generaux des Corps
‘ Etrangers, qui étoient à la ſolde de la Reine.
‘ Monſieur le Secretaire obſervoit enſuite com-
‘ ment Milord Duc avoit été preſſé, (il pouvoit

‘ dire

' dire indécemment) de declarer, quels Ordres
' il avoit reçûs, & disoit au Duc, que lui-même
' avoit été questionné à peu prés de la même
' maniere par le Ministre *Hollandois* à qui il avoit
' repondû en lui demandant quelles étoient
' les Instructions secrétes, que les Etats avoi-
' ent donné à leurs Deputez & à leurs Generaux.
' Il est d'opinion, que si la *France* s'accordoit
' avec la Reine, & que si Milord Duc, en con-
' sequence de cet accord, refusoit publiquement
' d'agir contre eux, les Alliez auroient peu de
' raison de se plaindre, puis que *Dunkerque* va-
' loit quelque chose de plus que le *Quesnoy*, &
' qu'une Ville livrée coutoit moins à acquerir
' qu'une Ville prise par un Siége.

Milord Duc envoya incessamment un Trompette à Monsieur le Marêchal, & reçût le 25 de *Juin* une *Copie* des Articles, dont l'Original avoit été *signé* par Monsieur le Marquis de *Torcy*, de la maniere dont la Reine l'avoit demandée: surquoi Milord *Orkney* eut ordre de se preparer à marcher avec dix Bataillons pour prendre possession de *Dunkerque*.

Ce matin-là Milord Duc écrivit à Monsieur de *Villars*, & lui manda, ' qu'il eût souhaité que
' Monsieur de *Torcy* se fût donné la peine de sig-
' ner la Copie des Articles, ce qui auroit été
' plus regulier & plus conforme aux Instru-
' ctions du Duc; que cependant il ne vouloit
' pas arreter un ouvrage si salutaire par des dif-
' ficultez & des scrupules, & en insistant trop
' sur un deffaut de formalité. Qu'il s'en alloit
' trouver Monsieur le Prince *Eugene* & les De-
' putez de l'Etat, avec qui il devoit garder des

 ' me-

‘ meſures juſqu'à la fin, & qu'il tacheroit de
‘ leur perſuader de quitter leur entrepriſe ſur
‘ le *Queſnoy*, & en cas de refûs, qu'il leur de-
‘ clareroit, qu'il ſeroit obligé de retirer l'Armée
‘ de la Reine. Qu'il feroit marcher le lende-
‘ main un Detachement pour prendre poſſeſſion
‘ de *Dunkerque*, mais qu'il croyoit que Monſieur
‘ le Marêchal auroit dû lui envoyer un Ordre
‘ en forme pour la reddition de la Place, & le
‘ prioit de ne perdre point de têms dans une af-
‘ faire ſi importante, finiſſant par la promeſſe
‘ qu'il lui faiſoit qu'auſſi tôt qu'il ſeroit infor-
‘ mé des dernieres Reſolutions du Prince &
‘ des Deputez, il lui en donneroit avis.

Milord Duc rendit viſite le même jour (25 de *Juin*) à Monſieur le Prince *Eugene* & aux Deputez, pour s'acquitter de la promeſſe qu'il leur avoit fait de les avertir en cas qu'il reçût de nouveaux Ordres d'*Angleterre*, qui ne lui permiſſent pas de continuer de couvrir le Siége du *Queſnoy*: Il leur dit, que le Roi de *France* étoit convenu de pluſieurs Articles, que la Reine avoit demandé pour ſervir de fondement à une Suſpenſion d'Armes; & entr'autres, de la reddition de *Dunkerque* entre nos mains; qu'ainſi le Duc ne pouvoit plus couvrir le Siége du *Queſnoy*; étant obligé, par ſes Inſtructions, de marcher avec les Troupes de la Reine, & celles qui étoient à ſa Solde, & de declarer une Ceſſation d'Armes, auſſi-tôt que *Dunkerque* auroit été rémis entre nos mains: qu'il eſperoit qu'ils donneroient les mains volontiers à ceci, ce qui ſeroit le motif le plus puiſſant, pour porter Sa Majeſté à prendre tout le ſoin poſſible de

leurs

leurs interêts à la Paix. Il tacha auſſi de leur faire voir, qu'une ville d'ôtage, comme *Dunkerque*, étoit d'une toute autre conſequence aux Alliez que le *Queſnoy*. Les Deputez demanderent cinq jours de tèms pour conſulter leurs Maîtres ſur une affaire ſi importante; ce que Milord Duc leur auroit volontiers accordé, s'ils avoient voulu de leur côte ſuſpendre, ou du moins ralentir, les operations du ſiége, ce qu'ils dirent n'être point dans leur pouvoir: cependant il conſentit à la fin de leur donner trois jours, ce tèms là ne pouvant porter du retardement à l'execution de ſes Ordres, puis qu'il ne pouvoit avoir avis pluſtôt de la Cour de *France* de la maniere dont il pouvoit prendre poſſeſſion de *Dunkerque*. Les Deputez refuſerent de laiſſer paſſer un Detachement par aucune de leurs Villes pour aller à *Dunkerque*, & eux & le Prince dirent au Duc, que s'il marchoit avec les Troupes de la Reine, & les Etrangers à ſa ſolde, il les laiſſoit à la merci des François, mais qu'ils étoient aſſûrez que les Troupes Etrangeres ne marcheroient pas, ce qu'il à paru qu'ils n'avançoient pas ſans fondement.

Milord Duc cependant avoit prit la premiere occaſion qu'il avoit pû de ſonder les Generaux des Troupes Etrangeres à la ſolde de ſa Majeſté; ils parurent d'abord trés enclins à continuer fermement dans les interêts de la Reine, le General *Bulou* ſur tout, qui tout content & tout joyeux en apparence, étoit venu trouver Milord Duc, auſſi tót aprés avoit lu la Harangue de la Reine, & l'avoit aſſûré qu'il étoit prêt avec les Troupes de ſon Maître, à ſuivre

tous les ordres, que Milord Duc voudroit bien lui donner. Mais le Duc vit bien, en s'entretenant avec lui dans cette occaſion, qu'on avoit trouvé moyen de le gagner, auſſi bien que les autres, qui tous unanimement firent des excuſes, & pretexterent, qu'ils ne pouvoient pas ſe ſeparer de la confederation, ſans des ordres exprés de leurs Maîtres, à qui ils avoient envoyé des Courriers pour cela. Ils allegueront, que ni la grande Alliance ni les Traitez particuliers ne permettoient à aucune des Parties contractantes d'entrer en negotiation, ou de conclurre la Paix, ni même une Ceſſation d'Armes ſans le conſentement des autres: Milord Duc jugea qu'il ne lui appartenoit pas d'entrer dans le detail de ces points; mais il inſiſta ſur les Ordres qu'il avoit reçûs de la Reine, & ſur les engagemens où ils étoient de lui aider, lui leur General, à les executer efficacement, leur repreſentant en même tèms les juſtes raiſons que la Reine auroit de reſſentir leur refus, & les mauvaiſes ſuites qu'il pourroit avoir.

Cependant Milord Duc voyant, que les Troupes Etrangeres ne vouloient executer d'autres Ordres, que ceux qu'eux mêmes, conjointement avec Monſieur le Prince & les Deputez, approuveroient, jugéa à propos de contremander le Detachement qui avoit éſté deſtiné pour *Dunkerque*, & dez l'apres-midi fit ſavoir à Monſieur de *Villars* le reſultat de ſa viſite, & le pria de lui mander plus particulierement, " De " quelle maniere *Dunkerque* ſeroit remiſe entre " nos mains, en cas que les *Anglois* marchaſ- " ſent ſeuls, ſans les Troupes Auxiliaires; " qu'il

" qu'il avoit quelque lieu d'apprehender, qu'elles
" feroient quelque difficulté de le ſuivre ; a-
" joutant, qu'il eſperoit qu'il ne differeroit pas
" de lui envoyer les Ordres neceſſaires pour la
" reddition de cette Ville, ce qui ſeroit le
" moyen de faciliter toutes choſes par rapport
" à la Paix, & de faire que la ſuſpenſion d'armes
" eût ſon effet pluſtôt.

Milord Duc jugea qu'il étoit trés neceſſaire de prendre cette precaution, dans un tems qu'il n'étoit pas aſſûre, que *Dunkerque* nous ſeroit livré ſur la Declaration d'une ſuſpenſion d'Armes, faite, non par l'armée de la Reine, qui étoit ſoûs ſes Ordres, mais ſeulement par cette partie qui étoit composée des ſujets de ſa Majeſté.

Il arriva le même jour un ſecond exprés avec une Lettre du 11 *Juin*, dans laquelle Monſieur *St. John*, S'ecretaire d' Etat faiſoit ſavoir à Milord Duc, " Que ſuppoſé qu'il reçût de la part
" de la Cour de France un conſentement aux
" conditions, qui avoient été proposées par la
" Reine pour une ſuſpenſion d'armes, ſa Ma-
" jeſté lui ordonnoit de bien prendre ſes me-
" ſures pour ſe mettre en poſſeſſion de *Dunkerque*
" de la maniere la plus ſûre & la plus facile,
" non ſeulement par rapport aux Ennemis,
" mais auſſi par rapport aux Alliez : Et de
" s'informer de Monſieur de *Villars*, quelle
" facilité il pourroit apporter de ſon coté dans
" cette affaire, & de quelle maniere Milord
" Duc pourroit prevenir le plus aiſement les
" difficultez, que Monſieur le Prince & les De-
" putez pourroient faire : Et quoi que ce qui
" étoit arrivé en dernier lieu en *Angleterre* eut
" rendu la Reine Maitreſſe abſoluë de ſa Con-
" duite

" duite & eut ôté tout moyen de deconcerter
" ſes meſures, il étoit pourtant bon de mettre
" les choſes au pis, & de ne negliger rien dans
" une Affaire ſi delicate, & ſi importante pour
" l'honneur de ſa Majeſté & pour le bien de
" ſes Royaumes. Mais que, ſi les *François* n'ac-
" ceptoient pas les Articles propoſez par ſa
" Majeſté, Milord Duc ſavoit bien qu'il lui
" étoit auſſi libre d'agir, que s'il n'avoit ja-
" mais reçu des Ordres au contraire.

Milord Duc, dans la ſuppoſition que d'une part Monſieur de *Villars* lui enverroit une réponce ſatisfaiſante, & que d'autre part les Troupes Etrangeres perſiſteroient dans le refus qu'elles avoient fait d'obeïr à ſes Ordres, reſolût, comme la voye la plus sûre, de marcher avec toutes les Troupes *Angloiſes* & avec l'Artillerie, droit à *Dunkerque*, les *Anglois* faiſant un Corps ſi petit, qu'ils ne pouvoient pas être en sûreté d'aucune autre maniere. Ils auroient par là la mer libre, ſi la Reine jugeoit à propos de les rappeller; la ville de *Dunkerque* & les Forts qui en dependoient, étoient en état de contenir toute l'Infanterie, & on pouvoit faire camper la Cavallerie ſous le canon de la Place. Et le Duc avoit d'autant plus de raiſon de croire ceci neceſſaire, que les *Hollandois* avoient desja refusé de laiſſer paſſer un Detachement au travers de leurs villes, & que ſi ſes Troupes étoient ſeparées, il ne ſeroit pas ſi bien en état d'executer les Ordres, que la Reine pourroit lui envoyer, qu'il le ſeroit à *Dunkerque*. Voila la diſpoſition que Milord Duc jugea convenir le mieux à la conjoncture ou il ſe trouvoit. Et, afin que rien ne fût omis de ſon coté, il envoya

des

des Ordres par écrit à touts les Generaux Etrangers, les requerans d'être prêts à marcher avec lui au premier mouvement qu'il feroit.

Monſieur de *Villars* fit ſavoir le 27. à Milord Duc par un Trompette, " Quil avoit depêché " un Courrier en Cour, à l'occaſion de ſa der- " niere lettre, mais qu'en attendant ſon rétour, " il auroit l'honneur de lui dire, que l'Ordre du " Roi pour remettre *Dunkerque* étoit naturel- " lement de la Cour au Lieutenant General qui " commandoit dans cette Place, qui ſelon les " apparences auroit ordre de l'executer, auſſi " tôt que Monſieur le Marêchal lui manderoit " que la ſuſpenſion d'armes étoit établie; ce " qui, à ſon avis, pourroit ſe faire inceſſam- " ment, puis que le Roi avoit ſatisfait à toutes " les demandes de la Reine: Mais il demandoit " permiſſion au Duc de lui faire remarquer, que " le Roi pourroit être étonné que dans ce cas " d'une ſuſpenſion, les Generaux des Troupes " Auxiliaires fiſſent difficulté de s'éloigner du " Prince Eugene, & qu'il ſeroit ſurprenant que " les *Hollandois* euſſent plus de pouvoir ſur des " hommes qu'ils ne payoient point, pour les " faire tuer, que la Reine, qui les payoit de- " puis douze ans, n'en auroit pour leur perſua- " der de ne s'expoſer à aucun peril.

Le 29 Monſieur de Villars envoya la réponſe, que Monſieur le Marquis de *Torcy* avoit depêchée le 27 à Monſieur *St. John* Secretaire d'Etat touchant l'affaire de la Ceſſation. Le précis de cette Lettre étoit, ' Que non obſtant ' la difference eſſentielle, qu'aportoit aux Arti- ' cles le refus que faiſoient les Troupes Auxi- ' liaires

' liaires de ſe ſeparer du Prince *Eugene*, le Duc
' d'*Ormonde* perſiſtoit à demander que *Dunker-*
' *que* lui fût rémis : que dans les Articles propo-
' ſez pour la ſuſpenſion, il étoit porté expreſſ-
' ment, que cette ſuſpenſion d'armes ſeroit entre
' les Armées qui étoient preſentement dans les
' *Pays-bas.* Que c'étoit dans la vuë de cette
' ſuſpenſion generale, que la garde d'une Place
' ſi importante que *Dunkerque* devoit être remiſe
' à ſa Majeſté. Que le principal motif qui
' avoit engagé *l'Angleterre* & la *France* à convenir
' d'une ſuſpenſion, avoit été d'empêcher que quel-
' que evenement entre les Armées ne troublât
' les meſures qu'on avoit priſes pour la concluſion
' de la Paix : Que pour parvenir à ce but, il fa-
' loit neceſſairement une Suſpenſion generale, &
' que ſi les Ennemis de la Paix avoient la force,
' les moyens, & la liberté d'agir, la condition,
' ſous laquelle le Roi vouloit bien remettre
' *Dunkerque* à ſa Majeſté, n'étoit pas accomplie
' de la part de la Reine : Que le Roi avoit tou-
' jours crû que la Reine diſpoſeroit entierement
' des Troupes qui compoſoient ſon Armée, &
' qu'elles devoient ſuivre abſolument les Ordres
' du Duc d'*Ormonde*, & qu'ainſi en cas de ceſ-
' ſation, elles devoient ſuſpendre toute action
' de même que les *Anglois* ; que ſi les Troupes
' *Angloiſes* ſeules ſe ſeparoient de l'Armée, le
' Prince *Eugene*, ſe trouvant ſeul à commander
' un grand nombre de Troupes, hazarderoit
' tout pour en venir à une action, & qu'il lui
' importeroit peu de ſacrifier des gens qu'il ne
' payoit point, & qui ne ſerviroient ſous ſes
' Ordres que pendant le reſte de la Campagne.

' Qu'ainſi,

‘ Qu'ainſi, puis que ces propoſitions pour une
‘ ſuſpenſion ne repondoient point aux Demar-
‘ ches que la Reine avoit faites juſqu'à preſent
‘ pour la Paix, & ne s'accordoient nullement
‘ avec les Articles dont ſa Majeſté & le Roy
‘ étoient convenus ſur ce ſujet, le Roi étoit per-
‘ ſuadé que la Reine donneroit à Milord Duc
‘ d'*Ormonde* des Ordres bien précis de ſepa-
‘ rer & d'eloigner de l'Armée de Monſieur le
‘ Prince *Eugene* toutes les Troupes qui compo-
‘ ſoient celle qui étoit à la ſolde de ſa Majeſté
‘ & actuellement ſous les Ordres du Duc en
‘ *Flanders*: & qu'auſſi tôt que tout ceci ſeroit
‘ executé, le Roi feroit remettere *Dunkerque* com-
‘ me on en étoit convenu dans les Articles de la
‘ ſuſpenſion.

La lecture de cette lettre donna à Milord Duc tout ſujet d'eſperer que la Reine approuveroit, qu'il differât de ſeparer les Troupes, & de marcher à *Dunkerque*, juſqu'à ce qu'il eût des aſſûrances ſuffiſantes, que cette Place ſeroit remiſe entré ſes mains; aulieu que le contraire lui paroiſſoit preſentement ſi inconteſtable, qu'il ſe ſeroit regardé dés lors comme étant en liberté d'agir conjointement avec les Alliez, s'il avoit voulu prendre ſur lui de faire une démarche de cette conſequence, ſans des Ordres exprés de la Reine; & il avoit d'autant plus de lieu de les attendre, que les Alliez étoient dans ce têms là engagez au Siege du *Queſnoy*, & que par conſequent ils n'étoient pas alors en état d'attaquer l'Ennemi: Et Milord Duc ſe faiſoit d'autant moins de peine de ce delai, qu'il ſavoit que l'*Angleterre* n'avoit pas pû de ſon coté ſatisfaire

à la

à la condition d'une ſuſpenſion *Generale* en conſequence de laquelle on avoit promis de remettre *Dunkerque* entre nos mains. Monſieur de *Villars* dans ſa lettre avoit proposé une entrevuë à Milord Duc, mais il ne jugea pas à propos de l'accepter, n'en ayant pas le pouvoir, & ne voulant en rien du monde s'écarter de ſes inſtructions, & ainſi il s'en excuſa dans la réponſe qu'il fit à Monſieur le Marêchal.

Pendant que Milord Duc étoit occupé à dépêcher un Exprés pour rendre conte de tout ce procedé, un Courrier lui rendit une lettre du 14 de *Juin* de la part de Monſieur *St. John*, Secretaire d'Etat, qui lui faiſoit ſavoir, ' Que le ' Courrier étoit de retour de *France* dez le ſoir ' precedent, & qu'on avoit, à la ſatisfaction de ' ſa Majeſté, accordé tous les Articles qu'elle ' avoit demandez; qu'ainſi ſi Milord Duc trou- ' voit des difficultez, comme on en prevoyoit ' pluſieurs, à prendre poſſeſſion de *Dunkerque*, ' il pouvoit ne point ſeparer ſes Troupes, & ' que tout étoit prêt en *Angleterre*, pour en en- ' voyer aſſés de là pour cette Expedition: Que ' rien ne faiſoit tant de peine aux *Hollandois*, ' que de penſer que *Dunkerque* ſeroit enre les ' mains des *Anglois*; qu'ainſi Milord Duc devoit ' examiner en quelle ſituation d'eſprit ils ſe trou- ' voient, & s'il y avoit apparence qu'on lui dût ' donner le moindre embarras dans cette affaire, ' qu'en ce cas il auroit à garder le ſecret, & à ' rendre conte de tout inceſſamment à ſa Majeſté, ' & qu'en même tems les Troupes en *Angleterre*, ' ſeroient prêtes à être tranſportées pour pren- ' dre poſſeſſion de *Dunkerque*; & qu'on trouveroit

' moyen

‘ moyen de concerter les choſes de maniere
‘ que la Declaration de la Suſpenſion d'Armes
‘ ſe feroit exactement dans le même têms que
‘ l'evacuation de cette Place : que s'il en avoit
‘ desja pris poſſeſſion, cela étoit fort bien, ſi
‘ non, qu'on ſeroit en état de le faire de là, &
‘ que dans l'agitation où étoient les eſprits, il
‘ ſeroit mieux peut-être de reſter en repos,
‘ juſqu'à ce qu'on fût en poſſeſſion de *Dunkerque*,
‘ afin que les bruits & les clameurs n'arrivaſſent
‘ qu'aprés coup.

Le 5 de *Juillet* Milord Duc reçût une autre Lettre dattée du 20 de *Juin* de Monſieur le Secretaire d'Etat, qui lui mandoit, ‘ que la Reine
‘ avoit donné ordre à Milord *Strafford* de ſe
‘ rendre inceſſamment à l'*Armée*, avec les In-
‘ ſtructions neceſſaires dans cette conjoncture
‘ delicate ; qu'on avoit declaré aux Miniſtres
‘ Etrangers, que la Reine ſe regarderoit com-
‘ me entierement degagée de toute obligation
‘ pour les arrerages de ſubſide ou de paye, en-
‘ vers aucun Prince, dont les Troupes refuſe-
‘ roient d'obeïr ſans heſiter aux ordres du Ge-
‘ neral de Sa Majeſté ; que Milord Duc devoit
‘ faire ſavoir la même choſe à ceux qui com-
‘ mandoient ces Troupes, & leur demander une
‘ réponce poſitive ; que le meilleur uſage que
‘ Milord Duc pouvoit faire du têms qui s'écou-
‘ leroit juſqu'à l'arrivée de Milord *Strafford*
‘ étoit, de continuer à être ſoigneuſement ſur
‘ ſes gardes, & de leur parler de la maniere la
‘ plus poſitive & la plus ferme.

Cette Depêche étoit accompagnée de la Copie d'une Lettre que Monſieur le Secretaire avoit écrit

écrit en même tems à Monsieur le Marquis de *Torcy* portant, ' que la Reine, ayant reçû avis, ' & par Milord Duc d'*Ormonde*, & par la *France*, ' de ce qui s'étoit passé, lui ordonnoit de lui ' faire savoir, combien Elle étoit fachée de voir, ' que les Ennemis de la Paix avoient encore ' trouvé moyen d'en retarder la conclusion, en ' exposant à de nouvelles difficultez & à de nou- ' veaux dangers les mesures, qu'on avoit prises ' pour y parvenir. Mais que, comme Sa Ma- ' jesté avoit pris une resolution ferme & ine- ' branlable de ne ceder jamais en façon quel- ' conque à ces obstacles, & de continuer à don- ' ner tous ses soins, de concert avec le Roi, à ' l'établissement d'une Paix generale, Elle ne ' doutoit nullement, qu'elle ne fût en état de ' frustrer les derniers efforts de ceux, qui, en ' prolongeant les calamitez de la guerre, n'a- ' voient en vuë que leur propre interêt, & d'as- ' souvir leurs ressentimens particuliers: Qu'il ' avoit declaré, de la part de la Reine, aux Mi- ' nistres de Princes, qui avoient des Troupes à ' sa solde, que Sa Majesté regarderoit dans ' cette occasion, la conduite des Generaux ' Etrangers, comme une Declaration de leurs ' Maîtres, pour Elle, ou contre Elle, puis qu'il ' faloit necessairement qu'ils suivissent le Plan, ' qu'Elle avoit fait pour obtenir la Paix, ou bien ' celui que l'Empereur & les Etats avoient for- ' mé pour l'empêcher. Que la Reine avoit lieu ' de croire, que ces Generaux, aprés y avoir un ' peu pensé, ne hesiteroient point à obeir aux ' ordres du Duc d'*Ormonde*, mais que s'ils re- ' fusoient de le faire, Sa Majesté ne payeroit

' plus

‘ plus ces Troupes. Que ces Miniſtres avoient
‘ écrit à leurs Généraux par ce Courrier ; que
‘ Milord Duc *d'Ormonde* recevroit des Ordres,
‘ non ſeulement de leur faire la même Declara-
‘ tion, mais auſſi de l'executer, s'ils refuſoient
‘ d'obeïr. Que la Reine jugeoit que cette me-
‘ thode étoit infaillible ; mais que, quand même
‘ quelques unes des Troupes étrangeres perſiſte-
‘ roient dans le deſſein de ne pas s'éloigner du
‘ Prince *Eugéne*, Milord Duc en tout cas ſe ſe-
‘ pareroit avec les Forces *Angloiſes*, & avec
‘ toutes les Troupes Auxiliaires, qui voudroi-
‘ ent le ſuivre, & qui apparemment ſeroient le
‘ plus grand nombre, & declareroit que ſa Ma-
‘ jeſté ne vouloit pas agir plus long-tèms contre
‘ la *France*, ni payer ceux qui agiroient à l'a-
‘ venir. Que ſa Majeſté, qui juſqu'ici avoit
‘ gardé des meſures avec ſes Alliez, ſe voyant
‘ forcée par leur procedé à en venir à cette ex-
‘ tremité, ſe croyoit juſtifiée devant Dieu & de-
‘ vant les hommes, & en liberté de continuer
‘ les Negotiations de Paix à *Utrecht*, ou ail-
‘ leurs, ſans avoir égard s'ils y conſentoient,
‘ ou non. Tellement que, ſi le Roi vouloit re-
‘ mettre *Dunkerque* & les Forts qui en depen-
‘ doient entre les mains de ſa Majeſté, quand
‘ même toutes les Troupes Etrangeres, ou
‘ quelques unes d'elles, refuſeroient d'obeïr au
‘ Duc *d'Ormonde*, ſa Majeſté ne ſe feroit plus
‘ aucun Scrupule de conclurre une Paix parti-
‘ culiere, & qu'elle fixeroit un tèms, dans
‘ lequel il ſeroit permis aux Autres d'accepter
‘ les conditions, dont Elle & la *France* con-
‘ viendroient enſemble. Que la Paix étoit pre-

‘ ſentement entre les mains du Roi: que, ſi
‘ toute l'Armée du Duc *d'Ormonde* acceptoit la
‘ Suſpenſion d'Armes, le premier projet, dont
‘ on étoit convenu, avoit ſon effet: Qu'au con-
‘ traire, ſi cette Suſpenſion n'étoit pas acceptée,
‘ que le Duc *d'Ormonde* avec les *Anglois* ſes ſe-
‘ pareroit des Alliez, & les Troupes Etrange-
‘ res n'auroient d'autre reſſource que de pren-
‘ dre parti avec les *Hollandois*, qui étoient ſi
‘ peu en état de ſoutenir ce ſurcroit de dépenſe,
‘ qu'ils ne pouvoient pas même ſupporter les
‘ fraix qu'ils étoient desja obligez de faire:
‘ Enfin pour couper court, que l'*Angleterre*
‘ vouloit ſe retirer du théatre de la guerre; &
‘ qu'ainſi, puis qu'il n'y reſteroit que peu de
‘ Puiſſances en état de faire tête à la *France*, la
‘ Paix entre ces deux Royaumes pouvoit ſe
‘ conclurre dans peu de ſemaines. Que c'étoit
‘ là les Propoſitions que ſa Majeſté faiſoit, &
‘ qu' Elle croyoit que le Roi y trouveroit ſon
‘ conte, auſſi bien ſelon le dernier Plan, que
‘ ſelon le premier, & qu'outre cela, il jugeroit
‘ qu'il étoit de leur interêt commun, de faire
‘ inceſſamment entre les deux Couronnes une
‘ Ceſſation d'Armes générale tant par mer que
‘ par terre, que chaque moment étoit precieux
‘ dans une conjoncture, comme celle-là, &
‘ qu'ainſi on ſouhaiteroit que Mr. le Marquis
‘ voulût bien depêcher un Courrier à Milord
‘ Duc, en même tems qu'il en enverroit un en
‘ *Angleterre*; que ſi le Duc recevoit avis, que
‘ le Roi avoit envoyé ordre a l'Officier qui
‘ commandoit dans *Dunkerque*, de remettre cette
‘ Place, Milord Duc executeroit ſur le champ

‘ ce

‘ ce qui avoit été proposé par Mr. le Secretaire,
‘ & dans ce cas, ſa Majeſté enverroit quelques
‘ Regimens d'*Angleterre* pour prendre poſſeſ-
‘ ſion de cette Ville, ce qui ſeroit ſujet à moins
‘ d'accidens, que de faire un Detachement de
‘ l'Armée du Duc, comme on en avoit eu au-
‘ paravant le deſſein. On finiſſoit par lui dire,
‘ que la Reine avoit reſolu d'envoyer Milord
‘ *Strafford* directement à l'Armée.

La Lettre de Monſieur le Secretaire d'Etat, dans laquelle étoit renfermée celle qu'il écrivoit à Monſieur de *Torcy*, faiſoit reſſouvenir Milord Duc, ‘ qu'en cas qu'il reçût avis de la Cour de
‘ *France*, que les dernieres propoſitions de ſa
‘ Majeſté étoient acceptées, & que les Ordres
‘ étoient expediez pour nous remettre *Dun-*
‘ *kerque*, Il n'auroit rien plus à faire, qu' à de-
‘ clarer la Suſpenſion d'Armes entre la *Grande*
‘ *Bretagne* & la *France*, à conſerver en un ſeul
‘ Corps toutes les Troupes, qui obeiroient à
‘ ſes ordres, & à ſe retirer avec elles auſſi bien
‘ que le lui permettroient les circonſtances où il
‘ ſe trouveroit dans ce tems-là.

Sur la reception de ces Lettres, Milord Duc envoya un Exprès en *Angleterre* & manda à Monſieur le Secretaire, ‘ que ce lui ſeroit un très-
‘ grand avantage dans ces conjonctures diffi-
‘ ciles, que les premiers Ordres que la Reine
‘ lui donneroit lui devoient être apportez par
‘ le Comte de *Strafford*; qu'il eſperoit que la
‘ longue experience & les ſages avis de ce Seig-
‘ neur lui ſeroient d'un grand ſecours à executer
‘ ſes Ordres avec plus de Succès, & plus à la
‘ ſatisfaction de Sa Majeſté, qu'il ne l'avoit pû

‘ faire juſqu'ici ; quoi qu'il osât à peine ſe
‘ flatter, que tout ce que ce Cômte avoit à dire,
‘ peût diſpoſer les Généraux des Troupes Etran-
‘ geres à la Solde de la Reine, à changer de con-
‘ duite, juſqu'à ce qu'ils euſſent reçû des Or-
‘ dres de leurs Maîtres. Qu'il s'attendoit, que
‘ Milord *Strafford* pourroit l'inſtruire de la
‘ route qu'il devoit faire tenir aux Troupes,
‘ afin qu'elles ne riſquaſſent pas de manquer de
‘ ſubſiſtance, puis qu'aſſûrement les Etats ne
‘ ſouffriroient pas volontiers que nous vécuſſions
‘ ſur leurs Terres, & qu'il ne voyoit pas, com-
‘ ment nous le pouvions faire ailleurs, ſans
‘ payer pour tout ce que nous prendrions, &
‘ qu'il étoit impoſſible de reſter dans le Camp
‘ où nous étions, aprés que nous aurions declaré
‘ la Suſpenſion d'Armes. Milord Duc ajoutoit,
‘ qu'il ne pouvoit pas lui cacher, qu'il y avoit
‘ des avis de *France*, qui aſſûroient, que Mon-
‘ ſieur de *Villars* s'oppoſoit fortement, à ce que
‘ *Dunkerque* fût remis entre nos mains ſous au-
‘ cune autre condition, que celle d'une Suſpen-
‘ ſion générale entre l'Armée entiére de la Reine
‘ & celle du Roi ſon Maître.

Milord Duc avoit desja averti les Généraux Etrangers, comment ils devoient s'attendre que la Reine reſſentiroit le refus qu'ils feroient d'obeir à ſes Ordres, & leur avoit fait rendre les Lettres qui lui avoient été tranſmiſes de la part de leurs Miniſtres en *Angleterre* ſur ce ſujet. Monſieur *Wilks* qui commandoit les Troupes de *Saxe*, étoit le ſeul que Milord Duc eût vû, depuis que ces Lettres leur avoient été envoyées, & il avoit dit au Duc, ‘ qu'il ne pouvoit don-

‘ ner

' ner d'autre réponce, que celle qu'il avoit faite
' d'abord ; qu'il attendoit de jour à autre des
' Ordres positifs de la part du Ministre de son
' Maître à *Utrecht* ; qu'il y alloit de sa tête, &
' qu'il lui falloit prendre garde d'avoir une
' bonne autorité pour ce qu'il faisoit.

Le matin du 7 de *Juillet*, Monsieur de *Villars* envoya à Milord Duc les Ordres pour la reddition de *Dunkerque*, & lui écrivit en même tems, ' que quoi que, comme bon *François*, il dût sentir de la douleur de la perte d'une Forteresse ' si considerable, cependant il ne pouvoit la regretter, puis qu'elle devoit cimenter l'union ' des deux Nations : qu'il voyoit, par la Lettre ' de Monsieur le Secretaire d'Etat à Monsieur ' le Marquis de *Torcy*, que la Reine avoit pris ' ses dernieres resolutions de finir avec fermeté ' & hauteur ce grand Ouvrage de la Paix, combatu par toute sorte de malignité, & par les ' interêts des Particuliers plus que par ceux des ' Souverains ; & qu'il voyoit par ce qui avoit ' été écrit par ordre du Roi à ' Mr. le Comte de * *St. Jean*, ' que son Maître avoit pris les ' mêmes resolutions, & qu'il ne vouloit rien ' laisser à desirer à la Reine. Mr. le Maréchal ' finissoit en approuvant le dessein d'envoyer ' des Troupes d'*Angleterre* pour prendre possession de *Dunkerque*, & il regardoit, disoit-il, ' comme trés-convenable à l'interêt des deux ' Nations, que Milord Duc demeurât à la tête ' du plus gros Corps qu'il seroit possible.

* *Mr.* Mesnager.

Milord Duc ne pût pas s'empêcher de regarder comme une chose assez singuliere, que, quand

on avoit eu deſſein d'envoyer un Detachement de l'Armée pour prendre poſſeſſion de *Dunkerque*, Mr. le Marèchal ne lui avoit point envoyé les Ordres neceſſaires pour cela, mais lui avoit mandé, que naturellement ils devoient aller de la Cour au Commandant de cette Place, & que cependant, à preſent qu'il ſavoit que les Troupes deſtinées à cela devoient venir d'*Angleterre*, il lui eût envoyé ces Ordres en droiture au Camp, où ils lui pouvoient être de ſi peu d'uſage, puis que Milord Duc ignoroit qui commandoit ces Troupes, & quand il l'auroit ſû, il ne pouvoit qu'être en peine comment les lui faire tenir.

Quoi que les Inſtructions de Milord Duc portaſſent, qu'aprés qu'il auroit reçû les Ordres pour la reddition de *Dunkerque*, il n'avoit qu'à declarer la Suſpenſion d'Armes entre la *Grande Bretagne* & la *France*, & à ſe retirer de la maniere la plus ſûre qu'il pourroit, cependant, comme il attendoit Milord *Strafford* de moment à autre, avec de nouvelles inſtructions pour ſa conduite à l'avenir, il ne pouvoit ſe reſoudre à faire ni l'un ni l'autre juſqu' à l'arrivée de ce Seigneur. En attendant Il manda à Mr. de *Villars*, qu'il eſperoit, puis que les Troupes, qui étoient deſtinées à prendre poſſeſſion de *Dunkerque*, devoient venir *d'Angleterre*, qu'on y auroit envoyé les mêmes Ordres qu'il avoit reçûs.

Le 8 de *Juillet* Monſieur le Prince *d'Anhalt*, Général des *Pruſſiens*, rendit viſite à Milord Duc, & lui dit qu'il avoit reçû le ſoir precedent un Courrier du Roi, ſon Maître, au ſujet de ce qu'il avoit écrit ſur la premiére Propoſition que Milord

lord Duc lui avoit faite: Que la réponſe du Roi étoit, ' qu'il étoit extrémement ſurpris de ' ce que la Reine demandoit, par rapport à la ' ſeparation de ſes Troupes d'avec le reſte des ' Alliez, & touchant une Paix ſeparée : & qu'il ' n'en avoit jamais eu le moindre avis de la ' part de la Reine, qu'il s'étonnoit qu'on eût ' fait une telle propoſition à ſon General, avant ' qu'on la lui eût communiquée : Qu'il ne voy- ' oit pas qu'il fût fait mention dans la Harangue ' de la Reine de quelque choſe de particulier ' pour lui, mais qu'on en étoit demuré à des ' termes généraux : Qu'il dependoit de l'Empire ' & que s'il venoit à ſe ſeparer des Troupes ' Imperiales, dans une affaire de cette con- ' ſequence, une Demarche ſemblable pourroit ' avoir pour lui des ſuites auſſi facheuſes, que ' ce qui étoit arrivé aux Electeurs de *Baviere* ' & de *Cologne* ; & ainſi qu'il eſperoit, que ſa ' Majeſté ne pourroit pas prendre en mauvaiſe ' part, qu'il tint ſes Troupes attachées à celles ' de l'Empire.

Monſieur *Bulou*, qui étoit allé auparavant à l'autre Armée pour prendre avis, dit à Milord Duc le même jour, que ſes Inſtructions ne lui permettoient pas de ſeparer ſes Troupes de celles des Alliez, ſans des Ordres exprès de ſon Maître, & que s'il le faiſoit ſa Tête devroit en répondre. Mr. le Duc de *Wirtemberg* declara, qu'il avoit reçû une Lettre du Miniſtre de *Dannemark*, mais qu'il ne pouvoit pas retirer ſes Troupes ſans des Ordres du Roi.

Un Exprès arriva be bon matin le 12 de *Juillet*, & rendit à Milord Duc une lettre de la part de Monſieur *St. John*, Secretaire d'Etat,

en datte du 27 de *Juin*, qui en renfermoit une autre de Monſieur le Marquis de *Torcy* du 5. de *Juillet*, laquelle donnoit avis, ‘ Que le Roi de ‘ *France* avoit acquieſcé aux Propoſitions de la ‘ Reine, touchant l'affaire de *Dunkerque*. Monſieur le Secretaire mandoit à Milord Duc dans ‘ ſa lettre, que Monſieur le Chevalier *Abercrombie*, & Monſieur le Colonel *King* avoient ‘ été envoyez le ſoir auparavant à *Dunkerque*, ‘ pour preparer toutes choſes pour la reception ‘ des Troupes de la Reine, & pour l'evacuation de cette Place par les *François*; qu'ils auroient ſoin de faire ſavoir à Milord Duc leur ‘ arrivée, & les progrez qu'ils feroient dans ‘ l'Execution des Ordres de ſa Majeſté; que ‘ Monſieur le Chevalier *Leake* étoit parti pour ‘ les *Dunes*, où on avoit fait aſſembler une Eſcadre conſiderable, & que Monſieur le Secretaire eſperoit, qu'au commencement de la ſemaine prochaine, les Troupes ſeroient embarquées & la flotte prête à faire voile. Que ‘ le Comte de *Strafford* prenant la voye de *Hollande*, au lieu de paſſer par *Oſtende*, ſelon le ‘ deſſein qu'on en avoit eu d'abord, arriveroit à ‘ l'armée plus tard qu'on ne l'auroit ſouhaité; & ‘ que Milord Duc ſeroit ſans doute dans l'impatience de recevoir, pour la regle de ſa conduite dans une conjoncture ſi delicate, les ‘ eclairciſſements & les avis, que ce ſeigneur ſeroit en état de lui donner par les amples inſtructions dont il étoit chargé: Que ſur les ‘ avis qu'il recevroit de Meſſieurs *Abercombie* & ‘ *King*, que le Gouverneur de *Dunkerque* avoit ‘ reçu les Ordres d'evacuer la Place, & qu'il ‘ étoit prêt d'y recevoir les Troupes de la Reine,

‘ Milord

' Milord Duc, s'il ne l'avoit pas desja fait, au-
' roit ſans perte de têms, à declarer la ſuſpen-
' ſion d'armes, & à ſe retirer avec les Troupes
' *Angloiſes*, & toutes les autres, qui obeiroient
' à ſes Ordres, ſelon le commandement, qui
' lui en avoit été ſignifié le 20 de la part de ſa
' Majeſté: Monſieur le Secretaire prioit Milord
' Duc de vouloir bien prendre garde, que cét
' Ordre étoit *poſitif*, & qu'il lui étoit enjoint
' d'expliquer les raiſons, ſur leſquelles il étoit
' fondé, & pourquoi il n'y avoit aucun cas poſ-
' ſible, dans lequel ſa Majeſté voulût permet-
' tre de prendre aucunes Meſures qui y fuſſent
' contraires. Que ſi Milord *Strafford* apportoit
' à Milord Duc la nouvelle, que les *Hollandois*
' conſentoient abſolument à une ſuſpenſion
' d'armes, cet Ordre étoit alors fort à propos;
' & que les *Anglois* & les *Hollandois* & tous les
' autres Alliez ſe retireroient tous enſemble.
' Que ſi au contraire ce Seigneur lui faiſoit ſa-
' voir, qu'ils refuſoient abſolument la ſuſpen-
' ſion, alors cet Ordre étoit neceſſaire, puis
' que nous n'étions pas dans un état à nous
' laiſſer donner la loi: Et enfin, que ſi Milord
' *Strafford* apprenoit à Milord Duc, que les Etats
' conſentoient à une Ceſſation d'armes condi-
' tionellement, & ſous quelque reſtriction ſoit
' dans le têms ou dans la maniere, que dans ce
' cas ſa Majeſté regarderoit un tel conſentement
' comme plus dangereux même qu'un refus, puis
' qu'il ne pouvoit avoir d'autre ſuite ni d'autre
' vuë, que de rompre les meſures de la Reine,
' en gagnant du têms, & de nous faire perdre
' l'occaſion de prendre poſſeſſion de *Dunkerque*.

' Monſieur

' Monſieur le Secretaire outre cela fait ſavoir
' à Milord Duc, que Monſieur *Hill* étoit nom-
' mé pour commander les Troupes qui devoient
' paſſer la mer & prendre la garde de *Dun-*
' *kerque*; & que Monſieur *Sweet* avoit ordre de
' ne plus payer aucunes des Troupes Etran-
' géres, horſmis qu'il n'y en eût quelques unes
' que Milord Duc & Milord *Strafford* jugeaſſent
' dignes de cette diſtinction de la part de ſa
' Majeſté.

Milord Duc depêcha ſur le champ Mr. le Colonel *Lloyd*, pour *Dunkerque*, avec les Ordres, qui avoient été envoyez de la Cour de *France* pour la reddition de cette Place, & le chargea d'une lettre pour Mr. de *Villars* pour lui apprendre ' le ſujet du Voyage des deux Officiers à
' *Dunkerque*, & pour prier Mr. le Marêchal, puis
' qu'il ne lui avoit pas marqué qu'on eût en-
' voyé en *Angleterre* les Ordres pour remettre
' la Place, de laiſſer paſſer ſon *Aide de Camp*
' pour y porter ceux que Mr. le Marêchal lui
' avoit envoyez le 7.

A peine Mr. *Lloyd* étoit-il parti, qu'un Exprés de Mr. de *Villars* apporta à Milord Duc des Depêches de la part des deux Colonels qui étoient arrivez à *Dunkerque*; Mr. le Marêchal marquoit à Milord Duc, ' combien il étoit convaincu
' de la confiance que le Roi ſon Maître avoit
' en la parole de la Reine, & que de ſon côté il
' n'y auroit aucun delai ni aucune difficulté à
' remettre la Place, mais qu'il lui ſembloit rai-
' ſonnable, qu'ils convinſent enſemble du jour,
' auquel on livreroit la Ville, & on declareroit
' la ſuſpenſion d'armes, & qu'il eſperoit, que.

' Milord

' Milord Duc ſeroit du même ſentiment: Il
' ajoutoit qu'il avoit été informé que Mr. le
' Prince & Mr. le General *Dopff* avoient été le
' jour precedent reconnoître *Landrecy*; & que
' Milord Duc pouvoit s'aſſûrer, que les Troupes
' du Roi s'oppoſeroient de tout leur pouvoir à
' cette Entrepriſe & à toute autre qu'on pour-
' roit former; qu'il eſperoit, que Milord Duc,
' avec les Troupes qu'il commandoit, & qui
' depuis le têms devoient avoir reçu des Ordres
' de leurs Maîtres, le laiſſeroit en pleine liberté
' d'agir, ou pluſtôt, pour parler plus juſte,
' qu'il croyoit que les Perturbateurs du repos
' public n'oſeroient s'y oppoſer plus long-
' têms.

Les deux Colonels, dans leur lettre écrite de *Dunkerque*, rendoient conte à Milord Duc,
' Qu'ils avoient été voir Mr. le Gouverneur, qui
' leur avoit dit, que Mr. *Voiſin* lui avoit fait
' ſavoir tout recemment, que les Ordres pour
' remettre *Dunkerque* entre les mains de ſa Ma-
' jeſté avoient été envoyez à Mr. de *Villars*;
' que ces Ordres ne lui étoient pas encore par-
' venus, & que juſqu'à ce qu'il les eût reçus,
' il ne pouvoit rien tranſiger avec eux.

Le même ſoir Milord Duc reçût une autre lettre de Mr. le Marêchal, pour lui apprendre,
' Qu'il n'y avoit point d'autre Ordre pour
' l'évacuation de *Dunkerque* que celui qui avoit
' été remis à Milord Duc, & pour le prier de
' nommer un jour pour faire prendre poſſeſſion
' de la Place, & pour declarer la ſuſpenſion
' d'armes, & pour lui dire qu'il avoit prié Mr.
' *Lloyd* de reſter à ſon Quartier, jus qu'à ce qu'il
' eût

' eût reçû reponſe de Milord Duc; Mr. le
' Marèchal ajoutoit qu'il voyoit par les lettres
' de Mr. *St. John*, que l'Execution de l'un & de
' l'autre dependoit entiérement de Milord
' Duc.

Cependant la pluspart des Généraux Etrangers continuoient dans la reſolution de ne point marcher: Le General des *Saxons* paroiſſoit indeterminé, & diſoit, qu'il attendoit tous les jours des Ordres de ſon Maître: Les Seuls Meſſieurs *Barner* & *Walef*, dont le premier commandoit les Troupes de *Holſtein*, & le ſecond les Dragons de *Liége*, dirent à Milord Duc, que celles de leurs Troupes qui étoient à là ſolde de la Reine, obeiroient aux Ordres que Milord Duc leur donneroit.

Milord *Strafford* arriva ce méme ſoir-là: Et comme Milord Duc avoit attendu long-tèms ſon arrivée avec impatience, de méme après s'ètre entretenu avec lui, il ſouhaitoit, que ce Seigneur lui eût apporté ces éclairciſſemens, qu'il avoit tant de ſujet d'attendre.

Le lendemain matin Milord Duc depècha un Exprés à Mr. de *Villars*, pour lui apprendre,
' Qu'il ne tenoit qu' à lui que la ſuſpenſion
' d'Armes eût ſon effet; qu'il verroit par
' l'extrait d'une lettre de Monſieur *St. John*, la-
' quelle il lui envoyoit, que cette ſuſpenſion
' devoit ſuivre la Declaration du Governeur
' de *Dunkerque*, Qu'il étoit prèt à remet-
' tre la Place aux Troupes de la Reine,
' qu'ainſi il le prioit d'y laiſſer aller au pluſtôt
' Mr. *Lloyd*, muni d'un Paſſeport du Marèchal,
' afin qu'il pût voir quelles preparations on y

' faiſoit

' faiſoit pour recevoir les Troupes de ſa Majeſté ;
' & qu'auſſi tôt qu'il auroit avis que le Gouver-
' neur étoit prêt à remettre la Place, il decla-
' reroit inceſſamment une ſuſpenſion d'Armes,
' & que Mr. le Marèchal n'auroit qu'à marquer
' le jour & à l'en avertir ; Milord Duc ajoutoit,
' que Milord *Strafford* étoit arrivé le ſoir avant,
' & lui faiſoit eſperer que les choſes étoient pre-
' ſentement en train de s'accomoder pour
' bien de la cauſe commune.

Le 14 de *Juillet* Milord Duc reçût avis de Mr. de *Villars*, ' Qu'il avoit fait partir Mr. *Lloyd* en ' poſte pour *Dunkerque* avec tous les Ordres ne- ' ceſſaires pour remettre cette Place, & qu'il ' pouvoit conter cette affaire comme conſom- ' mée : Il mandoit au Duc, que comme il leur ' étoit trés avantageux de n'avoir plus à com- ' battre contre les plus fiers & les plus braves ' de leurs Ennemis, il leur étoit trés-important ' de connoître ceux qui leur reſtoient ; qu'ainſi ' il ſupplioit Milord Duc de lui mander, quelles ' Troupes & quels Généraux ſuivroient ſes Or- ' dres : parce qu'au premier pas que les Enne- ' mis feroient pour entreprendre quelque chose, ' il ne perdroit pas un ſeul moment pour les ' joindre ; que le Roi lui avoit donné la liberté ' de combattre, liberté que les ſeules negotia- ' tions lui avoient fait ôter juſqu'alors, & dont ' l'armée qu'il commandoit avoit grande envie ' de profiter ; qu'il croyoit tout fini ſi l'Armée ' du Duc vouloit obeïr à ſes Ordres ; Il le prioit ' d'être perſuadé que ce n'étoit pas par une cu- ' rioſité indiſcrete, qu'il oſoit lui demander

' quelques

‘ quelques éclairciſſemens ſur les doutes où il
‘ étoit touchant cette affaire.

Dans ce même tèms Mr. le Prince *Eugéne* envoya dire à Milord Duc par un Aide de Camp, qu'il avoit deſſein de marcher le 16. Le lendemain matin Milord Duc fit ſavoir à Mr. le Prince, qu'il étoit ſurpris du Meſſage qu'il lui avoit envoyé, n'y ayant eu auparavant aucune reſolution priſe de concert avec lui, ni aucune mention faite de quel côté ou dans quel deſſein il vouloit marcher ; qu'ainſi il ne pouvoit ſe reſoudre à marcher avec lui, & que Mr. le Prince pouvoit encore moins s'attendre d'être ſoutenu par l'Armée de la Reine, dans aucun deſſein entrepris de là ſorte. Qu'il jugeoit à propos de l'en avertir par avance, afin qu'il pût regler ſes meſures là deſſus, & qu'il ne pût pas lui attribuer les malheurs qui pourroient lui arriver. Milord Duc lui fit ſavoir auſſi, que dez qu'il (*le Prince*) marcheroit, Il ſeroit obligé de pourvoir de ſon mieux à la ſûreté des Troupes de la Reine, & pour cet effet de changer de Camp.

Dez ce même matin Milord Duc fit ſavoir à Mr. de *Villars*, ‘ Qu'il lui étoit juſques là impoſ-
‘ ſible de lui donner les éclarciſſements qu'il
‘ deſiroit, mais qu'il étoit perſuadé que dez le
‘ lendemain il ſeroit en état de lui donner une
‘ réponſe poſitive : que pour la Suſpenſion, il
‘ n'attendoit que d'avoir des nouvelles de *Dun-*
‘ *kerque* ; mais que de ſon côté, elle avoit desja
‘ ſon effet, puis qu'il avoit averti Mr. le Prince
‘ & les Deputez, qu'en cas qu'ils entrepriſſent
‘ quelque nouvelle operation, il ne pouvoit leur

‘ donner

' donner aucune aide ou assistance avec l'Armée
' de la Reine.

Mr. *Lloyd* arriva vers le midi de *Dunkerque* avec la nouvelle, que le Gouverneur étoit prêt, selon les Ordres du Roi, de concerter avec les Officers envoyez pour cela, les mesures qu'il faloit pour evacuer la Place, & pour y recevoir les Troupes de sa Majesté: ce Colonel rendit en même têms à Milord Duc une lettre de Mr. de *Villars*, dans laquelle il lui mandoit, ' Que tou-
' tes choses étant prêtes pour la reddition de
' *Dunkerque*, le Roi lui avoit ordonné de de-
' clarer une Suspension d'Armes le 18, étant per-
' suadé, que la ville seroit evacué dans ce têms-
' là; & que si Milord Duc le jugeoit à propos,
' il pourroit de même la faire declarer ce jour-
' là; qu'il avoit avis que Mr. le Prince *Eugène*
' devoit marcher le lendemain; que Milord
' Duc voyoit bien, que si le Prince s'approchoit
' de *Landrecy*, son Armeé seroit sur le chemin
' de Mr. le Maréchal, quand il voudroit se por-
' ter de ce côté-là; Il appelloit cela une con-
' jonćture *bien vive*, & il trouvoit, disoit-il,
' les *Hollandois* bien hardis, s'ils osoient mé-
' priser l'alliance & les bontez de la Reine, &
' les *Imperiaux* bien méconnoissans des grands
' secours & des grands avantages qu'ils avoient
' reçûs de l'*Angleterre*. Il reiteroit encore le de-
' sir qu'il avoit d'apprendre qu'elles Troupes se
' tiendroient attachées à Milord Duc, quoi qu'il
' eût la satisfaction de savoir, qu'ils étoient
' soulagez de leurs Ennemis les plus dangereux,
' puis que les braves *Anglois* ne seroient plus les
' leurs.

Mr.

Mr. le Prince *Eugéne* marcha le 16 ſelon la Reſolution qu'il en avoit priſé, & toutes les Troupes Etrangéres à la ſolde de la Reine, à l'exception des Troupes de *Holſtein* & des Dragons de *Walef*, marchérent avec lui. Les Généraux de ces Troupes vinrent prendre congé de Milord Duc avec beaucoup d'honêteté, témoignérent beaucoup de douleur de cette ſeparation, & dirent qu'ils eſperoient, que quelque heureux Evenement les reüniroit bien tôt: Milord Duc n'avoit point vû Meſſieurs les Deputez depuis quelque téms, & Mr. le Prince n'avoit pas été chéz le Duc depuis quinze jours. Les Troupes Auxiliaires, qui ſuivirent le Prince, étoient poſtées entre la Cavallerie & l'Infanterie *Angloiſes*, qui demeuroient, aprés ce mouvement, campées à une grande diſtance l'une de l'autre, & dans cette mauvaiſe ſituation auroient pû dans peu d'heures être attaquées avec ſuccès, ſi Mr. le Marèchal eût voulu profiter de l'avantage, que la Marche de Mr. le Prince lui avoit preſenté. Cependant l'Armée du Prince *Eugéne*, même aprés s'être ſeparée des *Anglois*, étoit encore aſſés nombreuſe, pour ne rien craindre de la part des *François*.

Milord Duc donna avis inceſſamment à Mr. de *Villars* de la marche de Mr. le Prince *Eugene* & des Troupes qui l'avoient ſuivi, & lui manda, ‘ que juſqu'ici il avoit été dans l'incertitude ‘ touchant le parti que les Chefs des Troupes ‘ Etrangéres prendroient, ayant lieu de croire ‘ que quelques uns d'eux avoient des Ordres de ‘ ſe conformer plus exactement aux Conven- ‘ tions qu'on avoit faites avec leurs Maîtres. Que,

‘ pour

‘ pour montrer nôtre ſincerité, il avoit propoſé
‘ de prendre à la ſolde de la Reine ſeule quel-
‘ ques Bataillons & quelques Eſcadrons qui
‘ étoient payez en commun par la Reine & par
‘ les Etats ; qu'il devoit le faire reſſouvenir,
‘ que de ſon coté la Suſpenſion d'Armes avoit
‘ desja ſon effêt par la ſeparation actuelle des
‘ Troupes de la Reine, avec toute ſon Artil-
‘ lerie, d'avec celles du Prince *Eugéne*, & par
‘ la Declaration qu'il avoit faite à ce Prince de
‘ ne lui donner aucun ſecours. Outre cela que
‘ le payement des Troupes Etrangéres étoit ar-
‘ reté, & que par conſequent tout le poids de
‘ la guerre tomberoit ſur les *Hollandois*, qui ne
‘ ſeroient pas long-têms en état de le ſuppor-
‘ ter. Qu'il feroit un mouvement le lendemain,
‘ & qu'il ſeroit prêt à declarer la ſuſpenſion au
‘ têms marqué.

Mr. de *Villars* répondit ſur le champ à cette Lettre, & pria en même têms Milord Duc de l'avertir, ‘ quel parti il vouloit prendre, & qu'il
‘ ſejourneroit encore un jour dans ſon Camp
‘ pour en être informé ; que, comme il ne con-
‘ toit plus Milord Duc pour Ennemi, il étoit
‘ maître de ſe mettre, ſur les Terres du Roi
‘ par tout où il jugeroit à propos ; les *Hollan-*
‘ *dois* étant en poſſeſſion de preſque toutes les
‘ Places en *Flandres*, ce qui ne ſeroit pas ainſi,
‘ ſi les Généraux, qui avoient précéde Milord
‘ Duc, avoient été un peu plus occupez des in-
‘ terêts de la Reine & de la Nation. Il ajou-
‘ toit, que dans ces momens critiques, il croyoit
‘ qu'il ſeroit très neceſſaire, qu'il pût s'entre-
‘ tenir avec Milord Duc & Milord *Strafford*, &

‘ pour cela il propoſoit de ſe rendre à moitié-
‘ chemin entre ſon Camp & *Cateau-Cambreſis*.

Milord Duc reçut encore ce jour-là une autre lettre de Mr. de *Villars*, portant en ſubſtance les mêmes choſes que la précédente, à quoi Mr. le Marèchal ajoutoit, ‘ Que, puis que Milord
‘ Duc le jugeoit à propos, il feroit déclarer le
‘ lendemain la ſuſpenſion dans toute l'Armée
‘ du Roi, contant que Milord Duc feroit faire
‘ en même têms la même Declaration à la tête
‘ de ſes Troupes. Qu'il lui ſembloit que cette
‘ Declaration faite de part & d'autre au ſon des
‘ Trompettes ſeroit ſuffiſante, ſans qu'il fût
‘ neceſſaire d'échanger des Inſtrumens en forme ;
‘ que ſi cependant Milord Duc aimoit mieux
‘ qu'on ſuivît cette derniere methode, qu'il
‘ étoit prêt à faire ce que le Duc voudroit.

Milord Duc, pour ne point perdre de têms, & pour la plus grande sûreté de ſes Troupes, ſe mit en mouvement le 17 & fit courir le bruit qu'il marchoit à *Warneton* ſur la *Lis*, ou il pourroit tirer la ſubſiſtance des Troupes également de la Chatelainie de *Liſle* & de celle d'*Ipres*. A la halte, Il fit, ſelon ſes inſtructions, déclarer la ſuſpenſion d'Armes, & le ſoir on sçut par un Exprès qu'on avoit fait la même choſe à l'Armée de *France*. Le même jour Il écrivit à Mr. de *Villars* pour lui apprendre, ‘ le deſſein
‘ où il étoit d'aller ſe poſter quelque part
‘ entre *Liſle* & *Ipres* ; Il l'aſsûroit qu'il ſe ſeroit
‘ fait un grand plaiſir d'accepter l'entrevuë qu'il
‘ lui avoit proposée ; mais que dans la conjon-
‘ cture preſente cela feroit trop de bruit, &
‘ donneroit quelque ſorte d'excuſe à ceux qui
‘ juſques

‘ juſques ici n'en avoient aucune pour juſtifier ‘ leur conduite : Milord Duc lui mandoit auſſi, qu'il avoit fait avertir les Généraux des Troupes Etrangeres, qu'il déclareroit dez ce jour-là une ſuſpenſion d'Armes, & que, s'ils en vouloient profiter, ils n'avoient qu'à venir le rejoindre.

Ce ſoir-là Milord Duc écrivit à Mr. le Secretaire pour lui rendre conte de toutes ces dèmarches, & pour le prier ‘ de lui envoyer ‘ des Ordres exprès de la Reine, pour ſavoir ‘ comment il devoit diſpoſer du petit corps de ‘ Troupes qui lui reſtoit & de l'Artillerie ; s'il ‘ devoit marcher vers *Dunkerque* ou vers *Gand* : ‘ Que ſi on ſe determinoit pour la premiére ‘ de ces Places, il lui convenoit de ſavoir, ce ‘ qu'il devoit faire de l'Artillerie, de l'ammunition, &c. & des Troupes qui étoient dans ‘ la derniere, ou il y avoit un Batallion dans ‘ la Ville, & un Detachement de cinq cens ‘ hommes dans la Citadelle. Milord Duc laiſſoit à Mr. le Secretaire à conſiderer, de quel ‘ oeil nous ſerions regardez là, s'il arrivoit ‘ quelque malheur aux Alliez, après nous être ‘ ſeparez d'eux. Et qu'il pouvoit juger des ‘ inclinations du peuple de *Gand* par la conduite de leur Grand Bailliff, qui avoit envoyé ‘ demander à Mr. le Prince *Eugéne*, comment ‘ il devoit ſe comporter dans cette conjoncture ‘ difficile. Qu'il aprenoit, que d'autres villes ‘ avoient fait la même choſe, & qu'il prenoit la ‘ liberté de propoſer en toute ſoumiſſion à ſa ‘ Majeſté, s'il ne ſeroit pas à propos de jetter ‘ quelques Troupes de renfort dans *Dunkerque*, ‘ puis que tout le monde aſsûroit qu'on n'y avoit

‘ envoyé d'*Angleterre* que quatre Bataillons ;
‘ Milord Duc ne put pas s'empêcher d'exprimer à Mr. le Secretaire, la ſurpriſe où il avoit
‘ été d'apprendre, dans un entretien qu'il avoit
‘ eu avec Milord *Strafford*, qu'on avoit ajouté
‘ foi en *Angleterre* au bruit qui s'étoit répandu,
‘ qu'il avoit montré à Mr. le Prince & à Meſſieurs les Deputez, les Ordres qu'il avoit
‘ reçûs de ne rien entreprendre : Que s'il
‘ vouloit bien jetter les yeux ſur ſes lettres
‘ du 28 & du 29 de *May*, & ſur celle du 4 de
‘ *Juin*, il verroit tout ce que le Duc avoit dit
‘ ſur ce ſujet ; & qu'ainſi il eſperoit, qu'il voudroit bien lui faire la juſtice de répreſenter
‘ tout ce-ci à la Reine, de maniére, qu'un Conte
‘ ſi mal fondé ne fît point de mauvaiſe impreſſion ſur l'eſprit de ſa Majeſté, dont il executeroit toujours les Ordres avec toute l'exa-
‘ ctitude poſſible. Milord Duc prioit encore
‘ Mr. le Secretaire d'obſerver, que la conduite
‘ des Généraux Etrangèrs juſtifioit entiérement
‘ ce qu'il avoit prevû ſi long-têms auparavant,
‘ comme Mr. le Secretaire pouvoit s'en convaincre par quelques unes des lettres qu'il lui
‘ avoit écrites ſur ce ſujet ; & qu'il pouvoit
‘ l'aſſûrer, qu'on en parloit ouvertement dans
‘ le Camp, avant qu'il en eût fait la moindre
‘ mention à Mr. de *Villars* ; & comme il ſavoit,
‘ que Monſieur le Marêchal avoit de trop bonnes
‘ Intelligences pour ignorer une telle choſe,
‘ il avoit crû qu'il convenoit à la Confiance
‘ qu'on leur avoit ordonné d'entretenir enſemble, de ne lui pas cacher une affaire, qu'il ne
‘ pouvoit pas manquer d'apprendre par d'autres
‘ voyes.

Sur

Sur la marche que nous fimes le 18, Milord *Strafford* & quelques uns de nos Officiers ayant voulu paſſer par *Bouchain*, on leur dit aux Portes, que le Commandant avoit des Ordres exprès de ne laiſſer entrer aucun *Anglois* dans la Place, ce qui fut confirmé par le Commandant lui-même, qui continua à leur en refuſer l'entrée, quoi qu'ils la lui euſſent envoyé demander : la même choſe arriva, & avec quelques circonſtances plus choquantes, quand nous vinmes près de *Douäy*, quoi que la Reine y eut un Hoſpital, & de vaſtes Magaſins ; qui plus eſt, ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on peut obtenir du Commandant, de laiſſer entrer le Corps du Colonel *Haro*, pour y être enterré.

Ces incidens firent juger à Milord Duc (puis que la Reine avoit bien voulu s'en rapporter à lui d'agir dans les circonſtances preſentes de la maniere qu'il trouveroit la plus convenable & la plus sûre) qu'il étoit tèms de penſer à la sûreté non ſeulement des Troupes qui le ſuivoient, mais auſſi de celles qui étoient dans la Ville & dans la Citadelle de *Gand*, où nous avions de plus nos munitions d'Artillerie : Pour cet effet il changea de route & marcha vers *Gand*.

Ce mouvement donna une telle allarme du Prince & aux Deputez, qu'ils trouvérent à propos d'envoyer le 19 Mr. le Comte de *Naſſau* à Milord Duc avec un Memoire, *qui n'etoit pas ſigné*, ‘ Pour lui repreſenter de la maniere la plus con-
‘ vainquante, qu'après les Excuſes que Milord
‘ *Albemarle* lui avoit faites le jour précédent à
‘ *Bouchain*, ils étoient ſenſiblement touchez

 ‘ d'apprendre

‘ d'apprendre par le bruit public, que le Com-
‘ mandant de *Doüay* avoit auſſi refuſé de laiſſer
‘ entrer quelques Officiers *Anglois*,& n'avoit pas
‘ voulu permettre aux Entrepreneurs des Maga-
‘ zins de la Reine de ſortir de la Place. Qu'ils
‘ étoient extrémement mortifiez de la conduite
‘ extraordinaire de ces deux Commandans, &
‘ qu'ils aſſûroient Milord Duc qu'ils n'avoient
‘ point eu d'ordre pour cela ni directement, ni
‘ indirectement, & que non ſeulement ils (les
‘ Deputez) deſavoüoient leur procedé, mais
‘ qu'ils leur en feroient une réprimande, telle
‘ qu'ils la meritoient. Qu'ils étoient aſsûrez,
‘ que Milord Duc étoit content de la declara-
‘ tion que Milord *Albemarle* lui avoit faite, que
‘ cependant, comme le monde pourroit avoir
‘ du penchant à expliquer ces accidens à leur
‘ deſavantage, Meſſieurs les Deputez jugeoient
‘ à propos de renouveller par Mr. le Comte de
‘ *Naſſau* les proteſtations qu'ils avoient desja
‘ faites, qu'ils étoient ſi éloignez d'apporter au-
‘ cun obſtacle à la marche des Troupes *Anglois-*
‘ *ſes*, qu'ils avoient fait & feroient toûjours
‘ tout ce qui dépendroit d'eux pour la leur fa-
‘ ciliter, auſſi bien que ce qui regardoit la ſub-
‘ ſiſtance de ces Forces. Qu'ainſi ils aſsûroient
‘ Milord Duc & lui promettoient qu'il auroit
‘ pleine liberté de faire prendre le pain pour ſes
‘ Troupes dans les Villes, où étoient les Maga-
‘ zins : Qu'auſſi tôt qu'il s'étoit mis en marche,
‘ ils avoient envoyé des Ordres à tous les Magi-
‘ ſtrats des Chatelainies, de livrer du fourrage
‘ dans les lieux où il camperoit. Qu'auſſi tôt
‘ qu'ils avoient appris l'inconvenient qui étoit

‘ avenu

‘ avenu à *Bouchain*, ils avoient fait donner ordre, ‘ par Milord *Albemarle*, à toutes les Places ſur ‘ la *Lis* & ſur l'*Eſcaut* pour en prévenir de ‘ ſemblables à l'avenir : Et qu'apres avoir ouï ‘ ce qui s'étoit paſsé à *Doüay*, ils avoient or- ‘ donné qu'on eût à laiſſer ſuivre les Magazins, ‘ baggages, &c. qui appartenoient aux *Anglois* : ‘ Que toutes ces choſes étoient des preuves in- ‘ conteſtables, qu'ils n'avoient rien negligé de ‘ ce qui pouvoit lui être de quelque utilité : ‘ qu'ils perſiſteroient toûjours dans les mêmes ‘ ſentimens, & qu'ils éſperoient qu'on ne vou- ‘ droit pas leur imputer des accidens, auxquels ‘ ils n'avoient aucune part, & leſquels étoient ‘ arrivez pluſtôt par hazard, & par la faute ‘ des Commandans ; & qu'on ne ſouffriroit pas ‘ qu'on fit des interpretations ſiniſtres, pour ‘ aigrir les eſprits des deux Nations, ce qu'ils ‘ tâchoient ſur tout d'éviter. Que quoi que ‘ Milord Duc ne ſe fût point plaint de cette ‘ Affaire, ils n'avoient pas voulu perdre un mo- ‘ ment pour lui en répreſenter la verité, & ‘ pour prévenir par là le chagrin que cela lui ‘ auroit pû donner, avant qu'il eût été bien ‘ informé de toutes les circonſtances.

Auſſi tôt que Mr. de *Naſſau* fut parti, Mr. le Comte de *Hompeſch* Gouverneur de *Doüay* arriva, & aſsûra Milord Duc, que le Commandant de cette Place n'avoit point reçû d'ordre de lui, de réfuſer à nos Officiers l'entrée de cette Ville. Il examina ces Officiers ſur les circonſtances de ce fait, & marcha le lendemain avec nous à *Flerival*, & eut par là occaſion de voir ce que

nous faiſions, & de former des conjectures ſur nos deſſeins pour l'avenir.

Milord Duc, malgré toutes les Apologies & les Excuſes qu'on lui avoit faites, ne pouvoit s'imaginer que les Commandans euſſent osé faire une telle demarche, ſans avoir des Ordres exprès pour cela. Il ſe perſuadoit d'autant plus qu'ils en avoient eu, que, d'abord que Meſſieurs les Deputez eurent appris que Milord Duc avoit deſſein de retirer les Troupes de la Reine, ils n'avoient pû s'empêcher de dire, qu'ils eſperoient qu'il ne ſe propoſoit point de marcher au travers de leurs Villes ; & il n'y avoit guéres lieu de douter, que ces Ordres n'euſſent été généraux, puis qu'après que le Memoire, dont on vient de parler, eut été preſenté, on fit les mêmes difficultez à *Tournay*, à *Oudenarde*, & à *Liſle*, qu'on avoit faites à *Bouchain* & à *Doüay*. La maniere dont on traitta Mr. le Captaine *Hart* a quelque choſe d'extraordinaire, & ne doit pas être oubliée ; Il fut envoyé par Milord Duc exprès en *Angleterre* le 17. Quand il arriva à *Haſpre*, les *Imperiaux* ne voulurent pas le laiſſer paſſer, ils lui dirent, qu'il étoit nuit, & qu'ils ne pouvoient pas l'examiner alors : ce qui l'obligea à revenir & à differer ſon départ au lendemain : Il prit à *Courtray* un guide, pour le conduire à *Bruges*, & quand il crut être aux portes de cette Ville, il ſe trouva à *Petteghem*, qui étoit huit lieües hors de ſa route. Et le Guide lui avoüa qu'il avoit fait ceci par ordre de ſon Maître. Après avoir attendu deux heures aux portes de *Bruges*, le Bourguemaître lui fit dire, qu'il ne vouloit pas le laiſſer entrer : à la fin pourtant on fit ouvrir la porte, mais le Bourguemaître

guemaître prit ſoin de lui faire perdre deux ou trois heures, avant que ce Capitaine pût avoir des chevaux.

Milord Duc avoit deſſein de paſſer la *Lys* & de ſe poſter devant le Canal de *Bruges*: Il avoit le jour auparavant reçû par une Lettre de Mr le Secretaire d'Etat de nouveaux Ordres de la Reine, d'agir comme il le jugeroit le plus à propos, & la ſituation qu'il avoit choiſie lui ſembloit la plus commode, pour recevoir & pour executer les Ordres ulterieurs que ſa Majeſté trouveroit bon de lui donner tant à l'egard des autres points qui avoient du rapport à ſon Service, qu' à l'égard de la Ville de *Bruges*, où il s'étoit paſſé nouvellement certaines choſes, qui ne s'accordoient guéres, avec le reſpect qu'ils devoient à ſa Majeſté. Car quelques uns des Magiſtrats s'étoient addreſſez au Conſeil d'Etat, pour les prier de les mettre en état, de ſe garantir contre leurs Ennemis, les *Anglois*. Le Conſeil renvoya cette affaire à Mr. le Prince *Eugéne*, qui leur écrivit le 12 de *Haſpre*, qu'il avoit desja penſé comment il pourroit jetter dans cette Place une garniſon ſuffiſante. Quelques Députez de *Gand* avoient été conſulter le Conſeil d'Etat ſur le même ſujet, & ils avoient été renvoyez, auſſi bien que ceux de *Bruges* avec des Ordres précis de ſe tenir ſur leur garde. Dans ces entrefaites Milord Duc apprit, qu'un Bataillon de *Metral*, *Suiſſe*, avoit été envoyé en dernier lieu de *Bouchain* à *Gand*; & que les *Hollandois* avoient eu tant de reſſentiment de la conduite de Meſſieurs *Barner* & *Walef*, qui avoient marché avec lui, qu'ils les avoient depouillez de leurs emplois de Major-Généraux. Avant

que

que Milord Duc quittat ce Camp, Mr. *King* lui apporta la nouvelle, que les Troupes de la Reine étoient entiérement en poſſeſſion de *Dunkerque*, & des Forts qui en dependoient.

Milord Duc alla à *Gand* le 23, où les Magiſtrats lui firent toutes les honêtetez qu'il pouvoit ſouhaiter. Le 25 il vînt camper à demi-lieüe de *Gand* appuyant ſa droite ſur le canal de *Bruges* & ſa gauche ſur la *Lys*, par où il s'aſsûroit de cette Ville, & étoit à portée de jetter des Troupes dans *Bruges*, & d'envoyer à *Dunkerque*, un renfort tel qu'on le jugeroit à propos. Mr. le Brigadier *Sutton*, qui étoit allé à *Bruges*, fit ſavoir à Milord Duc, qu'il avoit trouvé les Principaux Magiſtrats de cette Ville dans les meilleures diſpoſitions du monde, à faire tout ce que Milord Duc ſouhaiteroit, & qu'il ne feroient aucune difficulté d'accorder à nos Troupes un paſſage libre par leur Ville, où d'y recevoir telle garniſon, que Milord Duc jugeroit à propos d'y envoyer.

Milord Duc reçût par un Courrier le 26 une Lettre de Milord *Bolingbroke*, Secretaire d'Etat dattée du 11 de *Juillet*. Ce ſeigneur lui mandoit ‘ que c'étoit par les ordres exprès de ſa Majeſtè ‘ qu'il commençoit ſa Lettre par lui faire ſavoir, ‘ qu'aucun Service ne pouvoit Lui être plus agré- ‘ able, que celui qu'il venoit de rendre à la ‘ Reine & à la Nation dans des circonſtances ſi ‘ delicates. Que ſa Majeſté l'en remercioit, & ‘ qu'Elle n'oublieroit jamais l'extréme exacti- ‘ tude avec laquelle Il s'étoit conformé à ſes Or- ‘ dres, non plus que la grande moderation & ‘ la Patience admirable qu'il avoit montrées dans

‘ une

‘ une ſituation ſi incommode, & ſi gênante.
‘ Que la réponce que Milord Duc avoit fait
‘ faire à Monſieur le Prince *Eugéne* le 17, étoit
‘ exactement telle que ſa Majeſté l'auroit pû
‘ ſouhaiter ; & la plus propre dans ſon Opinion,
‘ à montrer dans tout ſon jour l'irregularité
‘ & l'injuſtice des démarches des Alliez. Que
‘ la Reine n'avoit pû voir ſans une grande dou-
‘ leur, que les *Imperiaux* & les *Etats* euſſent pû
‘ ſe réſoudre à de telles extremitez. Qu'elle
‘ leur avoit fait long-têms la Cour, pour les
‘ faire entrer dans des meſures plus raiſonnables,
‘ & qu'il n'y avoit point lieu de douter, qu'ils
‘ ne pûſſent encore, en renouvellant les Confe-
‘ rences à *Utrecht*, & en conſentant à une Ceſ-
‘ ſation, pendant que *Dunkerque* étoit entre nos
‘ mains, obtenir pour tous les Confederez une
‘ ample ſatisfaction dans toutes leurs préten-
‘ ſions : Mais que, puis que leur deſtinée étoit
‘ dans leurs mains, & qu'ils aimoient mieux
‘ hazarder tout pour * contrarier
‘ la Reine, que d'aſsûrer tout en *L'Original*
‘ s'accommodant avec Elle, le *porte* forcer.
‘ blaſme n'en ſauroit tomber ſur
‘ Elle, quelles qu'en pûſſent être les conſequen-
‘ ces. Que ſa Majeſté ſoutiendroit ce qu'elle
‘ avoit entrepris, & qu'il prioit Dieu, qu'ils
‘ n'euſſent pas ſujet de ſe répentir de leurs con-
‘ ſeils téméraires, & de leur obſtination infle-
‘ xible. Que la Reine avoit penſé à ce que
‘ Milord Duc avoit propoſé touchant la retraite,
‘ qu'il avoit à faire avec le petit corps de
‘ Troupes, qui étoit à ſes Ordres, & qu'elle
‘ croyoit pour pluſieurs raiſons que le meilleur

‘ parti

‘ parti à prendre étoit de marcher à *Dunkerque*,
‘ horſmis qu'il n'y arrivât quelque obſtacle,
‘ qu'on ne prévoyoit pas en *Angleterre*. Que
‘ Milord Duc pourroit reſter là quelque têms,
‘ & que dez qu'on ſauroit qu'il étoit en marche
‘ de ce côté-là, on prendroit des meſures pour
‘ l'y ſoutenir, & on pourvoiroit à tous les be-
‘ ſoins de l'Armée. Que la Garniſon qui étoit
‘ préſentement dans la Ville, dans la Citadelle
‘ & dans les Forts de *Dunkerque* étoit aſsûre-
‘ ment trop foible, & que d'ailleurs on ſeroit
‘ obligé de rappeller les Troupes de la Marine,
‘ ce qui étoit à peu prés le tiers de ce qui étoit
‘ parti avec Mr. *Hill*. Qu'il étoit neceſſaire
‘ auſſi que la Reine eût à elle dans cette Place
‘ un Train d'Artillerie, des Magazins, Canon-
‘ niers, &c. Qu'on répondroit à toutes ces fins
‘ beaucoup mieux, beaucoup pluſtôt, & à beau-
‘ coup moins de frais par la marche du Duc à
‘ *Dunkerque* que par aucune autre voye, &
‘ qu'ainſi on le prioit de ne perdre point de têms
‘ à mettre ceci en execution, horſmis que, com-
‘ me on venoit de le dire, Milord Duc n'y vît
‘ quelque difficulté, dont on ne s'étoit pas ap-
‘ perçû. Qu'y ayant encore à *Gand* un Detache-
‘ ment des Troupes de la Reine, & quelque
‘ Ammunition, ſa Majeſté ſouhaitoit qu'il re-
‘ tirât l'un & l'autre, & que ce fût ſon premier
‘ ſoin de s'aſſûrer de ce point. Que ſa Majeſté
‘ ne voyoit pas, qu' à preſent il pût y avoir de
‘ grande difficulté; mais que le têms pourroit
‘ y en apporter; & que dans les circonſtances où
‘ nous étoins, s'il étoit poſſible, on ne devoit
‘ rien laiſſer au hazard. Que Milord Duc, dez

‘ qu'il

‘ qu'il auroit fixé le têms de ſa marche pour
‘ *Dunkerque*, auroit à communiquer ſon deſſein
‘ à Mr. de *Villars*, pour concerter avec lui tout
‘ ce qui ſeroit neceſſaire tant à l'égard du ſou-
‘ lagement du pays, qu' à tous autres égards,
‘ & pour lui promettre de la part de ſa Ma-
‘ jeſté, qu'on payeroit ponctuellement tout ce
‘ que les Troupes de la Reine prendroient des
‘ ſujets de la *France*. Qu'il (le Secretaire) fe-
‘ roit mention de cet Article dans la Lettre
‘ qu'il écriroit à Mr. de *Torcy*. Qu'au reſte Mi-
‘ lord Duc ne devoit point ſe mettre en peine
‘ du ſot conte, que les *Hollandois* avoient in-
‘ venté, & que leurs Emiſſaires & leurs Alliez
‘ s'empreſſoient de diſperſer. Que la Reine lui
‘ avoit commandé de lui dire, que dans ce qui
‘ regardoit ſa conduite, Elle ne s'en rapportoit
‘ qu' à ce que lui-même en mandoit, & qu'Elle
‘ ſouhaitoit, qu'il fût perſuadé, qu'elle n'avoit
‘ nullement ajouté foi à ce conte. Qu'on pren-
‘ droit ſoin de faire ſatisfaire à tous les Paye-
‘ mens, que Milord Duc avoit trouvé bon d'or-
‘ donner; que ſa Majeſté ſouhaitoit que Milord
‘ Duc fut connoître à Monſieur *Walef* combien
‘ Elle étoit contente de ſa conduite, & qu'il
‘ l'aſſûrât de la protection de ſa Majeſté dans
‘ toutes les occaſions.

On reçût ce matin-là de *Bruxelles* des avis de la defaite entiére de ce Corps de Troupes que Milord *Albemarle* commandoit à *Denain*.

Milord Duc, en vertu du pouvoir que ſa Majeſté avoit bien voulu confier à ſa diſcretion, jugea à propos, dans ces nouvelles circonſtances, de differer l'execution des derniers Ordres de la

Reine,

Reine, juſqu' à ce qu'il ſçût, ſi elles ne donneroient pas lieu à de nouvelles reſolutions ; & il croyoit, qu'il pourroit bien y avoir quelques points, qui demanderoient conſultation. Car ſi nous euſſions evacué *Gand* entiérement, il étoit naturel de croire, que les deux Bataillons *Hollandois* qui étoient là pour lors, auroient pris poſſeſſion ſur le champ de la Ville & de la Cittadelle, & Milord Duc ne ſavoit pas, ſi s'étoit là l'intention de ſa Majeſté. Que ſi la Reine avoit deſſein de ſe conſerver quelque établiſſement dans ce pays-là, Milord Duc étoit d'opinion, qu'après avoir envoyé un nombre ſuffiſant de Bataillons à *Dunkerque*, on en pourroit mettre quatre dans *Bruges*, & le reſte dans *Gand*, & dans chacune de ces deux Places quelque Artillerie, & poſter la Cavallerie derriere le Canal de *Bruges*.

Le jour ſuivant un Trompette apporta une Lettre de Monſieur de *Villars*, dans laquelle Monſieur le Maréchal mandoit à Milord Duc, ‘ que les Ennemis s'appercevoient bien tôt, ‘ que l'éloignement des braves *Anglois* ne leur ‘ étoit pas heureux, puis qu'au moment que les ‘ Troupes de la Reine s'étoient ſeparez des Alliez, le malheur leur étoit arrivé dont il trouveroit le contenu dans la relation qu'il lui ‘ envoyoit, qui donnoit un detail de la defaite des Troupes de *Denain*, où Milord *Albemarle*, qui les commandoit avoit été fait Priſonier.

Milord *Albemarle* lui-même écrivit à Milord Duc dans cette occaſion le 29 de *Juillet* lui demandant ſes bons offices, afin qu'il peût éviter d'être tranſporté en *France*, & qu'il peût être

échangé

échangé avec un des Généraux *François* Prisoniers en *Angleterre*, ou avoir permission d'aller avec sa Famille à *Vorst*, ou à *Aix la Chapelle*. Milord Duc écrivit le lendemain à Monsieur de *Villars* & lui recommanda Milord *Albemarle* ; ce qu'il fit encore dans sa Lettre du 4, dans laquelle il remercioit des Ordres qu'il avoit envoyez aux Intendans *François*, pour faciliter la marche de nos Troupes à *Dunkerque*.

Mr. le Comte d'*Ursel* avoit été à *Gand*, pour visiter Milord Duc de la part du Counseil d'Etat, & pour le prier en vertu de sa commission, de vouloir bien épargner le Pays autant qu'il seroit possible. Milord Duc, quoi qu'il fut persuadé, qu'il seroit aussi conforme aux Intentions de la Reine, qu' à ces propres inclinations, de soulager autant qu'il se pourroit une Nation, qui avoit tant souffert en dernier lieu, crut pourtant qu'il devoit cette justice aux Troupes de sa Majesté, d'insister, (puis que le pays offroit de livrer le Fourrage,) sur la même quantité, à proportion du nombre de Troupes, qui avoit été fournie du tems du Roi *Guillaume* aux Troupes que Monsieur le Prince de *Vaudemont* commandoit. D'autant plus, que cette depense diminueroit bien-tôt par de depart le six Bataillons pour *Dunkerque*, & de quatre ou cinq, pour *Bruges*.

Le lendemain un Exprès arriva de la part de Milord *Bolingbroke*. Dans la Lettre qu'il apporta du 18 de *Juillet*, Mr. le Secretaire mandoit à Milord Duc, ' que par le Commandement de sa ' Majesté, il lui avoit exprimé de son mieux ' dans sa Lettre du 11 l'entiére approbation que

' sa

' ſa Majeſté avoit donnée à ſa conduite, dans
' tout ce qu'il avoit fait juſques là ; Quil avoit
' ordre préſentement de lui apprendre, qu'Elle
' étoit également contente des meſures qu'il
' avoit priſes depuis, & de le remercier derechef
' de ſa part, dans des termes qui répondiſſent
' au grand ſervice, qu'il avoit rendu, mais que
' pour cela ils devroient être ſi forts, qu'il
' avouë qu'il n'en peut pas trouver de tels. Qu'il
' avoit particuliérement commiſſion de lui dire,
' que, quoi que les Ordres qu'il lui avoit tranſ-
' mis dans ſa derniére Depêche, euſſent paru
' à ſa Majeſté dans ce têms-là, les plus propres
' qui pûſſent lui être donnez, cependant les dé-
' marches que Milord Duc avoit faites, avoient
' été concertées avec tant de ſageſſe & ſi bien
' ajuſtées aux conjonctures preſentes, qu'elles
' répondoient de point en point aux ſouhaits de
' ſa Majeſté. Qu'il devoit ajouter de plus, que
' la Reine ne vouloit pas par des Inſtructions
' poſitives & limitées reſtraindre Milord Duc,
' qui ſavoit ſe ſervir ſi utilement pour la gloire
' de ſa Majeſté & pour le bien de ſes ſujets, du
' pouvoir *à diſcretion* qui lui avoit été confié.
' Que la nouvelle *de la priſe de poſſeſſion* de *Dun-*
' *kerque* n'auroit pû être ſuivie d'aucune qui pût
' donner plus de plaiſir, que de celle qui leur
' avoit appris que Milord Duc avoit dirigé ſa
' marche vers *Gand* ; que comme étant maîtres
' de la premiére de ces Places nous étions en
' état de traitter avec les *François* avec grand
' Avantage ; de même les Démarches qu'on
' avoit fait pour s'aſsûrer de la ſeconde porte-
' roient les *Hollandois* & les *Imperiaux* à en agir

' d'une

d'une maniere plus décente avec ſa Majeſté, qu'ils n'avoient fait juſqu' à preſent. Que ſa Majeſté recommandoit à Milord Duc, de s'aſſûrer la poſſeſſion de *Gand*, auſſi long-têms qu'on le jugeroit neceſſaire; comme auſſi de renforcer la Garniſon de *Dunkerque*, & de munir cette Place de toutes les Proviſions dont la Garniſon auroit beſoin, & dont il pourroit ſe paſſer. Mr. le Secretaire faiſoit auſſi mention d'une Lettre que Mr. de *Torcy* lui avoit écrite ſur la nouvelle de la défaite de Milord *Albemarle* à *Denain*, dans laquelle ce Miniſtre *François* inſiſtoit beaucoup ſur les avantages que cette affaire donnoit à ſa Majeſté ſur les *Hollandois*, & inſinuoit, que la Reine pouvoit donner la loi à ces gens-là, pourvû qu' Elle fit un bon uſage de *Gand* & de *Bruges*, dont Milord Duc étoit préſentement le maître. A quoi Mr. le Secretaire de la part de ſa Majeſté n'avoit répondu que ceci, que ſa Majeſté prendroit toutes ſortes de meſures honorables & juſtes, pour ſurmonter l'opiniatreté de ſes Alliez, & pour les porter à donner les mains à une Paix generale, & qu'il avoit desja écrit à Milord Duc de ſe tenir ſur ſes gardes, & de s'aſſûrer la poſſeſſion des poſtes dont il étoit le Maître à preſent. Surquoi il ajoutoit, que Milord Duc s'appercevroit aiſément du but de la Propoſition de Mr. de *Torcy*, & du ſens de la réponſe qu'il y avoit faite. Que, c'étoit l'interêt des *François*, & qu'il y avoit peut-être des Sujets de ſa Majeſté qui étoient aſſés malheureux pour croire que c'étoit auſſi le leur, que la Reine voulût joindre ſes forces à celles de la *France*, pour donner la Loi aux Alliez;

‘ mais que la Conduite de ſa Majeſté ſeroit tou-
‘ jours juſqu' à la fin, ce qu' elle avoit été dez
‘ le commencement, également juſte & égale-
‘ ment ferme envers tous, envers ſes Amis &
‘ envers ſes Ennemis : Qu' elle ne pouvoit pen-
‘ ſer à ſe joindre aux derniers pour réduire les
‘ premiers, quelques grands qu' euſſent été les
‘ ſujets de chagrin qu' elle avoit reçûs de ceux-
‘ ci ; & qu' elle vouloit encore ſe flatter qu'en-
‘ fin ils verroient leur erreur, & concourroient
‘ à l'avenir avec ſa Majeſté, de qui ils ne pou-
‘ voient jamais ſe ſéparer, ſans nuire extréme-
‘ ment à leurs interêts.

Dans la réponſe que Milord Duc fit à cette Lettre le 4. Il aſſuroit Milord *Bolingbroke*, ‘ qu'il ne pouvoit avoir de plus grand plaiſir, ‘ que celui qu'il lui avoit donné, en lui apprenant ‘ l'approbation dont ſa Majeſté avoit bien voulû ‘ honorer ſa conduite paſſée ; qu'il ne la pou-
‘ voit mieux reconnoître que par ſon obéiſſance
‘ à l'avenir, & qu'il la rendroit conſtamment
‘ aux Ordres de ſa Majeſté avec toute l'exacti-
‘ tude dont il étoit capable. Il mandoit à ce
‘ Seigneur, qu'il envoyoit ſix Bataillons à Mr.
‘ *Hill* à *Dunkerque*, avec l'Artillerie qui étoit le
‘ plus de ſon uſage, & de l'ammunition à pro-
‘ portion, & qu'ils devoient partir le lende-
‘ main ; que ce jour là il avoit commandé Mr.
‘ *Sutton* pour *Bruges* avec quatre Bataillons : qu'il
‘ n'avoit point concerté cette derniere affaire
‘ avec le Conſeil d'Etat, croyant qu'une ſem-
‘ blable démarche repugnoit à l'honneur de la
‘ Reine, après le traitement, que nous avions
‘ reçû nouvellement dans ce Pays. Qu'ayant
‘ ainſi diſpoſé de ces dix Bataillons, Milord Duc

‘ ne

‘ ne voyoit pas qu'il pût être de quelque utilité
‘ au ſervice de ſa Majeſté, qu'il gardât encore
‘ la Campagne avec le peu de Troupes qui lui
‘ reſtoient: qu'ainſi il avoit deſſein d'entrer
‘ dans *Gand* avec le reſte de l'Infanterie, & de
‘ poſter la Cavallerie de l'autre côte du Canal.
‘ Il remercioit enſuite Mr. le Secretaire de l'Ar-
‘ ticle qu'il avoit bien voulû lui communiquer
‘ de la Lettre de Mr. de *Torcy*, & lui diſoit, que
‘ Mr. de *Villars* lui avoit écrit à peu près ſur le
‘ même ton: Que la Réponſe de ce Seigneur
‘ (Milord *Bolingbroke*) étoit conforme à la juſtice
‘ & à l'honneur qui avoient été juſqu'ici les Reg-
‘ les conſtantes de la Conduite de la Reine, qui,
‘ quand elles ſeroient bien compriſes & juſte-
‘ ment interpretées, ſeroient peut-être un motif
‘ plus puiſſant, qu'aucun de ceux dont on s'étoit
‘ ſervi juſqu'ici, pour porter les Alliez à entrer
‘ dans les meſures que ſa Majeſté prenoit pour
‘ leur propre utilité.

Le jour ſuivant Milord Duc reçût une autre Lettre de ce Seigneur, du 22 de *Juillet*, portant
‘ que la ſituation dans laquelle Milord Duc étoit
‘ préſentement répondoit parfaitement à tous
‘ égards aux vues de ſa Majeſté: qu'en ſe te-
‘ nant emparé de *Gand* & de *Bruges*, il mettoit
‘ les Troupes de la Reine à l'abri de toute in-
‘ ſulte, & evitoit qu'on ne diſſipât ſes Magazins,
‘ mais que de plus cela pourroit produire un
‘ bon effet ſur la conduite des Alliez; & que
‘ la communication qu'il conſervoit avec *Dun-*
‘ *kerque*, lui donnoit les moyens de mettre cette
‘ Place en état de ne craindre ni deſordre au
‘ dedans, ni attaque au dehors. Qu'ainſi Mi-
‘ lord Duc pouvoit s'aſſurer, que la Reine ne

' s'attendoit nullement qu'il executât des Or-
' dres, qui n'avoient été donnez, que ſur la ſup-
' poſition, qu'il n'avoit d'autre parti à prendre,
' que celui de ſe retirer du côté de la mer. Que
' ſa conduite avoit perfectionné les vuës de
' ſa Majeſté, & qu'elle n'en avoit d'autres pré-
' ſentement, que de ſe conſerver *Gand*, *Bruges*,
' & *Dunkerque*, ce à quoi Milord Duc devoit
' travailler de la maniére la plus ſûre & la plus
' efficace, autant que ſes Forces & les circon-
' ſtances où il ſe trouvoit le lui pourroient per-
' mettre. Mr. le Secretaire ajoutoit, qu'il pou-
' voit s'aſſûrer qu'on tiendroit exactement aux
' Troupes de *Holſtein* & aux Dragons de *Walef*
' toutes les promeſſes que Milord Duc leur avoit
' faites.

Mr. le Brigadier *Sutton* avec les quatre Batail-lons qu'il commandoit, entra ce même jour-là dans *Bruges*, à la grande ſatisfaction des Habi-tans, qui eſperoient que la Protection de la Reine les guarantiroit d'un autre joug qu'ils apprehendoient, & les délivreroit de l'oppreſ-ſion ſous laquelle ils avoient gemi depuis quel-ques années, en ayant les *Danois* en quartier d'hiver chés eux.

Un Trompette de la part de Mr. de *Villars* ar-riva le 17, Mr. le Maréchal mandoit que la rai-ſon pour laquelle il l'envoyoit, étoit qu'il voy-oit par les diſcours des Principaux Officiers, qui avoient été pris priſonniers dans la derniére action, ' qu'on parloit en *Hollande* d'une ma-
' niere fort aſſûrée d'une Revolution preſte à
' éclater en *Angleterre* par un *Attentat* qu'on y
' complottoit: que les Alliez étoient auſſi ani-
' més contre l'*Angleterre* que contre la *France*,

' &

‘ & qu'il avoit crû être obligé de donner cet ‘ avis, quelque vague qu'il fût, & quelque peu ‘ utile qu'il pût être. Dans une autre Lettre du 12 de *Septembre*, Mr. le Maréchal répétoit le même avis, ajoutant, ‘ que Mr. *Hompesch*, un ‘ des Généraux, qui avoit le plus de reputation ‘ parmi les Alliez, avoit assûré, qu'on regar- ‘ doit en *Hollande* cette Revolution comme im- ‘ manquable : à quoi Mr. de *Villars* avoit jugé à propos d'ajouter, sans pourtant en dire la rai- son, qu'il n'y avoit point de bon *François* qui ‘ ne dût la craindre.

Quoi que Milord Duc ne crût pas que le sujet de ces Lettres demandât qu'on y fît une grande attention, regardant cette affaire comme le re- sultat outré des raisonnemens faux & trompeurs, dont on s'étoit servi depuis quelque tems pour faire illusion & jetter de la poudre aux yeux de nos voisins, plustôt que comme ayant aucune apparence de verité ou même de probabilité ; cependant pour montrer qu'il ne negligeoit rien de ce qui pouvoit avoir quelque rapport aux In- terêts de sa Majesté, il en envoya copie, par un Courrier, au Secretaire d'Etat : Milord Duc y ajouta une Relation, de la maniere dont il s'étoit expliqué fortement avec Mr. *Bulou*, sur les avis certains qu'il avoit eu qu'on avoit reçû dans les Troupes de ce Général plusieurs deserteurs, qui s'étoient absentez de nôtre Service, dans l'esperance, que sa Majesté approuveroit ce qu'il avoit écrit. Pour ce qui se passoit dans le Camp des Alliez, il n'étoit pas au pouvoir de Milord Duc d'en rendre conte à Mr. le Secretaire, n'y ayant alors aucun commerce entre lui & les Gé- néraux Etrangers, & le Prince *Eugéne* ayant

trouvé à propos, de deffendre expreſſement au Maître des Poſtes de donner à Milord Duc aucun avis de ce qui ſe paſſoit dans ſon Armée.

La Conduite de Milord Duc, en prenant poſſeſſion de *Gand* & de *Bruges*, avoit ſi fort plû à ſa Majeſté, & on avoit regardé cette Action comme un ſervice d'une ſi grande importance, que Mr. le Grand Treſorier voulût bien l'en complimenter dans ces termes.

Milord, *le 5 d'Aoüt*, 1712.

‘ NI plume, ni langue ne ſauroit exprimer
‘ l'extrême joye que m'ont donné les
‘ ſuccès de vôtre Grandeur: Ce m'a été une
‘ grande ſatisfaction de voir que vous ayez tant
‘ fait pour le Public: mais de voir un Exemple
‘ d'une conduite ſi ferme & ſi égale dans un ſi
‘ grand Seigneur & dans un coeür ſi courageux,
‘ c'eſt ce qui vous à rendu un objet d'envie à
‘ quelques uns, de terreur à vos Ennemis, &
‘ d'applaudiſſement à toutes les Perſonnes ſages
‘ & intelligentes; la marche de vôtre Grandeur
‘ à *Gand*, &c. eſt un *coup de Maître* & reconnu
‘ pour tel en *France* & en *Hollande*: Et j'avoue
‘ que j'y prens un double plaiſir, parce qu'il eſt
‘ fait par le Duc d'*Ormonde*, pour la Perſonne de
‘ qui j'ai une amitié ſi parfaite, & aux ſuccès de
‘ qui je m'intereſſe ſi particuliérement. Mr. de
‘ *Torcy* à écrit un compliment bien juſte ſur l'af-
‘ faire de *Denain*, que les Alliez pouvoient s'ap-
‘ percevoir préſentement, de la perte qu'ils
‘ avoient faite par l'eloignement des Troupes de
‘ ſa Majeſté, & du cas qu'ils devoient faire d'une
‘ Nation, qui traine toujours la victoire après
‘ ſoi. Je ſuis avec attachement & un très-pro-
‘ fond reſpect, *&c.* *OXFORD.*

Le 3 de *Septembre*, Milord Duc reçût une Lettre de Milord *Bolingbroke* dattée de *Dunkerque* du 31 d'*Août* dont voici la teneur, ' que le tracas d'affaires & de ceremonie continuel & inconcevable, où il avoit été pendant les trois semaines passées, lui devoit servir d'excuse auprès du Duc, s'il ne lui avoit pas rendu ses devoirs, comme il le devoit avoir fait : Qu'il présuppoſoit, qu'il avoit appris de *Whitehall* la Suspension d'Armes, par mer & par terre, qu'il avoit conclu à *Fontainbleau*, & qu'il (*Milord Duc*) avoit reçû les ordres de la Reine là dessus. Qu'il n'avoit rien à ajouter, si non qu'il esperoit que la Paix interviendroit avant que quatre mois fussent expirez. Que nous étions entiérement Maîtres de la Place d'où il écrivoit, & qu'il étoit absolument necessaire pour plusieurs raisons, que nous continuassions à l'être de *Gand* & de *Bruges*. Qu'il demandoit pardon, s'il en disoit tant à Milord Duc, qui voyoit mieux, que lui, les consequences de sa propre acquisition.

Le 9 Milord Duc répondit par un Courrier à Milord *Bolingbroke*, ' qu'il n'avoit besoin d'aucun autre motif pour le porter à employer toutes sortes de moyens pour conserver *Gand* & *Bruges*, que celui de savoir, que c'étoit le bon plaisir & l'interêt de sa Majesté, qu'il le fît.

Milord Duc en même têms rendoit conte à ce Seigneur d'une Conversation, qu'il avoit eue le 7 avec Mr. *Vegelin*, qui avoit été envoyé par ses Collegues, les Députez de Etats pour sonder Milord Duc sur plusieurs points, qui avoient du rapport à ces Places. Il demanda prémiérement, si les Troupes *Angloises* passeroient l'hiver à *Gand* & à *Bruges*, ou combien elles y resteroient ? A

quoi Milord Duc répondit, qu'il n'en ſavoit rien, mais qu'il ne voyoit pas d'apparence qu'elles en ſortiſſent ſi tôt.

Il demanda enſuite, ſi Milord Duc voudroit bien conſentir, que les Etats miſſent quelques unes de leurs Troupes dans *Gand* pour prendre ſoin de leurs Convois, & pour les eſcorter à leurs Villes Frontiéres? En reponſe Milord Duc lui dit, qu'il ſe croyoit obligé de ne ſouffrir point qu'aucunes Troupes entraſſent dans la Ville, que celles de ſa Majeſté: que cependant, en prenant & en gardant poſſeſſion de cette Place, il n'avoit point deſſein d'interrompre leurs Convois; que les Troupes *Hollandoiſes* pouvoient continuer à venir à la contreſcarpe de la Ville, & recevoir tout ce qui devoit être conduit au Camp, comme cela s'étoit pratiqué depuis que *Gand* étoit entre nos mains. Milord Duc auroit pû ajouter, s'il avoit voulu entrer pour lors dans des raiſonnemens de cette nature, que Meſſieurs les Etats n'avoient aucun ſujet de s'inquieter de ce que les *Anglois* étoient dans *Gand*; qu'au contraire leur ſureté en dependoit; puis que ſi Milord Duc n'en avoit pas pris poſſeſſion, le premier, les *François* s'en ſeroient inconteſtablement rendus maîtres aprés la deroute de *Denain*, & conſequemment ayant le commandement entier de l'*Eſcaut* & de la *Lys*, auroient fait mourir de faim l'Armée Confederée, en interceptant tous leurs Convois de *Hollande*. La prémiére Queſtion que Mr. le Deputé fit après fût, ſi Milord Duc voudroit bien permettre, qu'une partie des Troupes *Danoiſes* prît ſes Quartiers d'hiver à *Bruges*, comme elles avoient toujours fait depuis la reduction de cette

te Place? A quoi Milord Duc répondit, qu'il ne pouvoit admettre aucunes Troupes ni dans *Gand* ni dans *Bruges*, que celles de la Reine, juſqu'à ce qu'il eût des Ordres de ſa Majeſté pour cela.

Il demanda enſuite, ſi Milord Duc ne ſongeoit pas à pourvoir du fourrage aux Troupes pour l'hiver prochain, & à en décharger le pays? Milord Duc lui dit, qu'il prendroit ſoin qu'il ne manqueroit pas de fourrage aux Troupes de la Reine, & qu'ils auroit tous les juſtes égards pour la conſervation & pour l'avantage du Pays; & que cela paroiſſoit desja en partie par le Reglement preſent du fourrage qu'on livroit aux Troupes *Angloiſes*, qui étoit beaucoup moindre à proportion, que celui de la Guerre derniére, quand Mr. le Prince de *Vaudemont*, avoit trente & cinq mille hommes dans ce Voiſinage, & que les *François* étoient en poſſeſſion d'une bonne partie du Pays, qui contribuoit préſentement: Que la prémiére dépenſe avoit été conſiderablement diminuée par le départ des Regimens qu'on avoit envoyez à *Dunkerque*, & par le renvoy des chevaux d'Artillerie, & de tous les chariots du pain, à la reſerve de trente.

Voilà le ſujet de la converſation que Milord Duc eut avec Mr. *Vegelin*, & dont il crût devoir rendre conte au Secretaire d'Etat, ajoutant, ‘ Que ſi cela donnoit occaſion à la Reine, de ‘ luy envoyer de nouveaux Ordres, il étoit prêt ‘ de les executer avec la même exactitude, avec ‘ laquelle il avoit toujours obeï a tous les com- ‘ mandemens qui lui étoient venus de la part ‘ de ſa Majeſté. Il renouvelloit enſuite le deſir ‘ qu'il avoit de ſavoir la volonté de la Reine,

‘ ſur

‘ ſur ce qu'il avoit desja mandé à ce Seigneur,
‘ touchant la proviſion de fourrage qu'il con-
‘ viendroit faire pour l'hiver, étant bien têms
‘ de contracter avec les Entrepreneurs. Que,
‘ quand ſa Majeſté trouveroit bon de faire en-
‘ trer les Troupes en Garniſon, Milord Duc
‘ propoſoit humblement, qu'on pût envoyer les
‘ cinq Regimens de Dragons à *Bruges*, & mettre
‘ toute la Cavallerie dans *Gand* avec le reſte de
‘ l'Infanterie.

Milord *Bolingbroke* dans ſa lettre du 9 de *Septembre* mandoit à Milord Duc, ‘ Qu'il avoit ren-
‘ du conte de toutes ces choſes à ſa Majeſté, qui
‘ trouvoit les Reponces que Milord Duc avoit
‘ faites aux queſtions de Mr. *Vegelin* fort juſtes, &
‘ croyoit que ce Deputé auroit pû s'épargner la
‘ peine d'entreprendre un voyage exprès pour
‘ venir les faire. Il ajoutoit, que ſa Majeſté
‘ ne doutoit point que Milord Duc ne lui con-
‘ ſervât *Gand* & *Bruges*, & qu'Elle lui enjoig-
‘ noit dans cette occaſion de rénouveller les
‘ Ordres à Milord Duc, afin qu'il eût à ne point
‘ ſouffrir qu'aucunes Troupes, que les ſiennes,
‘ entraſſent dans aucune de ces deux Places,
‘ juſqu'à nouvel Ordre. Que la Reine avoit été
‘ ſi maltraitée par rapport au Commerce de ſes
‘ Sujets dans les Pays-bas, & qu'Elle avoit tant
‘ de raiſon de craindre de l'être encore davan-
‘ tage dans la même affaire, qu'Elle avoit reſolu
‘ de traitter ſur cet Article, avec ces gages
‘ entre ſes mains. Qu'il comprenoit que c'étoit
‘ la volonté de la Reine, que Milord Duc fît la
‘ repartition des Quartiers d'hiver de la maniere
‘ qu'il l'avoit proposé ; que les Officiers ne fuſ-
‘ ſent pas obligez à garder plus long-têms leurs

‘ Equi-

' Equipages de Campagne, & que les Contracts
' pour le fourrage d'hiver ſe fiſſent auſſi tôt qu'il
' ſeroit poſſible.

Dans une ſeconde lettre de la même datte, Mr. le Secretaire avertit Milord Duc, ' Que les ' Ordres poſitifs, contenus dans ſa préméire ' Lettre, ne lui étoient pas envoyez pour em- ' pêcher l'entreé des autres Troupes, outre celles ' de la Reine, dans *Gand* & dans *Bruges*; que ' ſa Majeſté étoit aſsez aſsûrée, que Milord Duc ' s'étudieroit efficacement à lui conſerver ces ' Places d'ôtage, qui ſeules pouvoient lui procu- ' rer quelques conditions raiſonnables par rap- ' port aux Pays-bas, dans les Articles de Paix. ' Mais il avouoit, qu'il avoit crû qu'il ne ſeroit ' pas abſolument inutile de lui donner un Or- ' dre clair & précis dans une affaire, qui pour- ' roit peut-être faire beaucoup de bruit. Que ' la Reine lui avoit auſſi enjoint de faire ſavoir ' à Milord Duc, que, quoi que le Corps de ' Troupes qui lui reſtoit préſentement, & leur ' employ ne demandaſſent pas naturellement ' un perſonne du rang de Milord Duc, cepen- ' dant Elle croyoit qu'il étoit de ſon ſervice, ' dans la ſituation ou les affaires étoient à pre- ' ſent, qu'il reſtât encore quelque têms où il ' étoit. Que, quand la Campagne ſeroit finie, ' & qu'on entameroit, dans les Conferences à ' *Utrecht* l'affaire de la diſpoſition des Pays-bas, ' ſon nom, ſon rang & la figure qu'il faiſoit ' dans *Gand* ſeroient d'une grande utilité. Que ' ſa Majeſté s'imaginoit aiſement que Milord ' Duc ne ſe plaiſoit guéres ou il étoit, mais ' qu'après tant de preuves qu'il lui avoit donneés, ' qu'il préferoit ſon ſervice à toute autre con-

' ſideration,

' ſideration, Elle ne doutoit point qu'il ne re-
' ſtât avec plaiſir dans la même ſituation, juſ-
' qu'à ce qu'il reçût ordre de revenir, & qu'avant
' ce têms-là, il ſeroit à propos de jetter les
' yeux ſur quelqu'un pour commander dans
' l'abſence de Milord Duc.

Quelques jours après, il arriva une autre lettre du Secretaire d'Etat du 17 *Septembre* portant, ' Que la Reine approuvoit extrémement la ré-
' ponce que Milord Duc avoit faite à Mr. de
' *Villars*, ſur l'avis que ce Marèchal lui avoit
' envoyé; & quoi qu'elle mépriſat avec raiſon
' de tels impertinens diſcours, cependant qu'elle
' croyoit qu'il étoit juſte, de faire ſentir à ceux
' qui parloient de cette maniere, que ſa Maje-
' ſté ne l'ignoroit pas, & qu'elle penſoit que
' Milord *Strafford* en pourroit bien toucher quel-
' que choſe en têms & lieu. Que le Comte
' d'*Orrery* ſe preparoit à partir pour *Bruxelles*
' où il trouveroit ſans doute de grandes facilitez
' dans les affaires du Commerce, (que ſa Ma-
' jeſté vouloit bien commettre à ſes ſoins) à l'oc-
' caſion des gages, que Milord Duc avoit mis
' entre nos mains par ſa ſage & prudente con-
' duite.

Milord Duc avoit appris, par une Perſonne, qui êtoit très bien diſposée pour le ſervice de ſa Majeſté, que les *Hollandois*, enhardis par le ſuccès qu'il avoient eu dans leur entrepriſe ſur le *Fort Knocque*, avoient formé celle de ſurprendre *Nieuport* ou *Furnes*, & que ſous le pretexte de fortifier *Dixmude*, ils aſſembloient un corps de Troupes, capable d'executer ce deſſein. Milord Duc ne ſavoit pas, ſi ſa Majeſté ne croiroit pas, qu'il fût de ſon interêt, que ce deſſein échouât,

puis

puis qu'en empêchant que les *Hollandois* ſe rendiſſent maîtres de ces Places, non ſeulement la Reine auroit une plus grande influence pour mettre ſur un bon pied le commerce des Pays-bas, mais auſſi elle ſeroit plus en état de conſerver la communiquation libre entre ſes Troupes qui étoient à *Gand*, à *Bruges* & à *Dunkerque*. Pour cet effet Milord Duc donna avis de cette affaire au Secretaire d'Etat le 21 d'*Octobre*, & s'en rapportoit à lui de juger de ſon importance & de l'uſage qu'on devoit en faire ; mais, que ſi ſa Majeſté trouvoit convenable de la prevenir, qu'il croyoit, qu'on devroit trouver quelque moyen d'en avertir Mr. de *Villars*, qui croyoit, peut-être que nous lui devions ce bon office, en revanche de quelques avis, que Mr. le Secretaire ſavoit bien, que ce Maréchal avoit donné dans le deſſein d'être utile à ſa Majeſté & à la Nation.

Milord Duc pendant ſon ſéjour à *Gand* fit pluſieurs Réglemens pour les Troupes. Celui qu'il fit entr'autres pour le pain n'étoit pas d'une petite importance. Le Contract du pain, qui avoit été fait l'année précédente à cinq ſols & cinq huitiemes par pain (*argent Courant d'Hollande*) ayant été reduit cette année à quatre ſols & trois huictiemes : Milord Duc crût qu'il devoit cette juſtice aux pauvres ſoldats, de leur faire payer le ſurplus de ce qui leur avoit été retenu pour cela. La déduction qu'on faiſoit par ſemaine étoit de dix ſols par homme, tellement que déduiſant quarante ſols par mois, & le pain pour ce têms-là ne ſe montant qu'à trente ſols & cinq huict, il revenoit à chaque ſoldat neuf ſols & trois huictiemes. Si on calcule ſeulement pour les Troupes *Angloiſes*, employées

en

en *Flandres*, & qu'on conte les vingt & deux Bataillons à cinq cents cinquante hommes chacun, & les huit Escadrons de Dragons à cent cinquante hommes chacun, la somme Totale de ce qui leur revenoit par mois se monte à six mille deux cents trente & un florins & cinq sols.

La Campagne étant finie, & l'Armée de *France* & celle des Alliez s'étant retirées dans leurs Quartiers d'hiver, Milord Duc, croyant, que sa presence dans ce pays nétoit plus necessaire pour le service de sa Majesté, demanda humblement à sa Majesté d'être rappellé. La dessus bien tôt après le 21 d'Octobre V. S. Milord *Bolingbroke* lui manda, que la Reine lui permettoit de revenir en *Angleterre*, aussi tôt qu'il le jugeroit à propos: Que les Armées étant separées, sa Majesté supposoit, qu'il n'y avoit point de danger d'être surpris ni à *Gand* ni à *Bruges*: Mais que comme il étoit impossible de prendre trop de précautions dans des conjonctures si broüillées, Milord Duc auroit la bonté de recommander de la maniere la plus forte & la plus precise, à l'Officier, qui resteroit pour Commander, d'être extrémement alerte, & continuellement sur ses gardes. Ce Seigneur ajoutoit, que la Reine étoit beaucoup de l'Opinion de Milord Duc, touchant l'usage qu'on devoit faire de l'avis, dont le Duc avoit fait mention dans sa lettre du 21 d'Octobre, & qu'on lui (*au Secretaire*) avoit mandé la même chose d'ailleurs.

Milord Duc partit pour l'*Angleterre* peu de tèms après avoir reçû cette lettre, & y prit terre le 1 de *Novembre*.

F I N I S.

Avis du Traducteur.

CEux qui n'entendent point l'*Anglois* ſauront peut-être quelque gré au Traducteur, de les avoir mis en état, par la Lecture de ce petit Ouvrage, de s'inſtruire d'une Affaire qui a fait tant de bruit dans le monde, & dont les circonſtances ont été rapportées ſi diverſement: Cependant on veut bien avertir le Public, qu'on n'a pas entrepris cette Traduction, dans la ſeule vuë de lui plaire en ſatisfaiſant ſa curioſité: On s'eſt flatté qu'en expoſant cet Ouvrage aux yeux de tout le monde, on pourroit contribuër à rendre la verité plus connuë, & à donner à chacun le moyen de porter ſon jugement avec connoiſſance de cauſe; jugement, qu'on croit ne pouvoir être qu'avantageux à l'Illuſtre Perſonne qui y a le plus d'interêt. Pour laiſſer à chacun la liberté entiére de ſe déterminer, nous avons imité nôtre Auteur, qui

au

au lieu de ſe répandre en reflections à l'honneur de Milord Duc d'*Ormonde*; a bien voulû s'en tenir au ſoin ennuyeux, mais fidelle, d'aſſembler & de copier ſimplement les Lettres & les Depêches, qui contribuoient à ſon deſſein: Nous nous ſommes exactement & même ſcrupuleuſement renfermez dans les expreſſions de l'Original, étant perſuadez que pour ceux qui connoiſſent tant ſoit peu le nom, le genie, le coeur & les actions de ce Seigneur (& qui eſt-ce qui ne les connoit pas!) il y en a aſſés pour les confirmer dans le prejugé legitime, qu'il ne ſauroit rien faire, qui ne ſoit grand, équitable & généreux, en un mot qui ne ſoit digne de lui.

Fautes à corriger.

PAge 19, *ligne* 20, declarera *liſez* declara, *Page* 32, *ligne* 32, Dans conjonctures, *liſez* Dans ces conjonctures.

PRE-

Acq 14752?3